

AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR

OPCVM de droit français

Société de gestion

Amundi Asset Management

Sous déléguataire de gestion comptable en titre
CACEIS Fund Administration France

Dépositaire

CACEIS BANK

Commissaire aux comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

OPCVM AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR

Sommaire

	Pages
Caractéristiques de l'OPC	3
Compte rendu d'activité	8
Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue	21
Informations spécifiques	22
Informations réglementaires	23
Certification du Commissaire aux comptes	29
Comptes annuels	34
Bilan Actif	35
Bilan Passif	36
Hors-Bilan	37
Compte de Résultat	38
Annexes aux comptes annuels	39
Règles et méthodes comptables	40
Evolution de l'Actif net	45
Compléments d'information	46
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	58
Inventaire	60
Annexe(s)	64
Information SFDR	65

OPCVM AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR

Caractéristiques de l'OPC

Classification

Non applicable.

Objectif de gestion

L'objectif de gestion consiste à obtenir, à travers une gestion discrétionnaire, une performance supérieure à l'indice Refinitiv (ex. Thomson Reuters) Eurozone Focus Convertible Hedged EUR Index, représentatif de la structure du marché convertible de la zone euro offrant une liquidité satisfaisante, après prise en compte des frais courants, sur la durée de placement recommandée, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds.

Stratégie d'investissement

Stratégies utilisées

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »). Des informations sur les caractéristiques environnementales et sociales sont disponibles en annexe de ce prospectus.

Le FCP bénéficie du label ISR.

Les principales incidences négatives des décisions d'investissement (au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)) sont les effets négatifs, importants ou susceptibles d'être importants, sur les facteurs de durabilité qui sont causés, aggravés par ou directement liés aux décisions d'investissement. L'Annexe 1 du règlement délégué au Règlement Disclosure dresse la liste des indicateurs des principales incidences négatives.

Les principales incidences négatives obligatoires de l'Annexe 1 du règlement délégué sont prises en compte dans la stratégie d'investissement via une combinaison d'exclusions (normatives et sectorielles), d'intégration de la notation ESG dans le process d'investissement, d'engagement et de vote.

Des informations plus détaillées sur les principales incidences négatives sont incluses dans la déclaration réglementaire ESG de la société de gestion disponible sur son site internet : www.amundi.com.

L'univers de gestion est constitué, de manière directe ou synthétique, d'obligations convertibles ou échangeables et d'obligations classiques émises en Europe (Suisse ou pays membre de l'Espace Economique Européen) et majoritairement libellées en euro. L'accent sera mis, lorsque l'univers le permet, sur le choix d'obligations convertibles dites mixtes, intermédiaires entre les "convertibles obligataires" et les "convertibles actions", afin de bénéficier en particulier de leur convexité.

Les obligations convertibles sont des obligations assorties d'une option, qui offre au souscripteur la faculté de convertir ses titres en actions sur des bases fixées à l'émission.

De ce fait, l'obligation convertible est constituée d'une partie obligataire et d'une partie option sur action, nécessitant à la fois une gestion de type obligataire (risques de taux d'intérêt et de crédit) et de type dérivés actions (risques liés au sous-jacent action, à sa volatilité implicite...).

L'obligation convertible est exposée à 3 risques principaux (actions, taux et crédit, volatilité) qui constituent les principaux moteurs de performance.

Le fonds répond aux principes de l'Investissement Socialement Responsable (ISR). Pour sélectionner les valeurs éligibles au fonds, l'équipe de gestion s'appuie sur une analyse financière combinée avec une analyse extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance). L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note).

OPCVM AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR

Séquencement des étapes du processus d'investissement :

La stratégie d'investissement se déroule en quatre phases :

- Balayage de l'univers d'investissement :
 - Intégration de critères ESG en complément des critères financiers traditionnels décrits ci-dessous
 - Classification par delta des obligations convertibles du gisement européen (Suisse ou pays membre de l'Espace Economique Européen),
- Analyse fondamentale des sous-jacents aux obligations convertibles : analyse crédit (des spreads de crédit et leur évolution future) ; analyse de la situation financière (analyse des fondamentaux, croissance, ratios, valorisation, etc.),
- Analyse quantitative des obligations convertibles : étude de leurs caractéristiques techniques (delta, convexité, volatilité implicite, ...)
- Construction d'un portefeuille d'obligations convertibles diversifié (tous secteurs et toutes capitalisations supérieures à 100 millions d'euros). Ce portefeuille pourra refléter des axes stratégiques en termes d'allocation sectorielle et sera piloté à travers des indicateurs clés tel que le delta agrégé du portefeuille, son taux actuariel, son spread de crédit moyen, sa sensibilité taux, ...

Les clauses juridiques pouvant impacter le prix de l'obligation convertible seront systématiquement prises en compte lors de sa sélection finale (options de remboursements anticipé, clauses de protection...).

La sensibilité taux du portefeuille sera comprise entre 0 et +6.

Analyse extra-financière

1) Nature des critères ESG

• Dette privée

L'analyse des émetteurs privés est fondée sur un référentiel de critères basés sur des textes à portée universelle (Pacte mondial, Organisation Internationale du Travail, Droits de l'Homme, Normes ISO,...). Ce référentiel est composé d'un ensemble de critères génériques à tous les émetteurs puis de critères spécifiques à chaque secteur.

Parmi les critères génériques, nous analysons notamment :

- La consommation d'énergie et l'émission de gaz à effets de serre, la protection de la biodiversité et de l'eau pour la dimension environnementale.
- Le développement du capital humain, la gestion du travail et des restructurations, la santé et la sécurité, le dialogue social, les relations avec les clients et les fournisseurs, les communautés locales et le respect des droits de l'Homme pour la dimension sociale.
- L'indépendance du conseil, la qualité de l'Audit et des contrôles, la politique de rémunération, les droits des actionnaires, l'éthique globale et la Stratégie ESG pour la dimension de la gouvernance.

En fonction des secteurs, des évaluations supplémentaires sur des critères spécifiques au niveau de la dimension environnementale et sociale peuvent être réalisées. Comme par exemple, la production d'énergies renouvelables pour les fournisseurs d'énergie, les véhicules écologiques et la sécurité des passagers pour l'industrie automobile ou encore la finance verte et les efforts entrepris pour favoriser l'accès aux services financiers dans le secteur bancaire.

• Dette publique

L'analyse extra-financière des Etats a pour but d'évaluer et comparer les niveaux d'intégration des trois critères ESG dans les systèmes institutionnels et les politiques publiques. Elle repose sur une centaine d'indicateurs répartis en 3 dimensions : Conformité (par exemple, ratification des traités internationaux), Actions (dépenses publiques en matière de politiques ESG) et Résultats (quantifiables et mesurables).

Dans le cadre d'une gestion socialement responsable (gestion ISR), l'analyse ESG de l'univers d'investissement vise à réaliser une appréciation plus globale des risques et opportunités sectoriels propres à chaque émetteur.

OPCVM AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR

2) Approche ESG

Pour concilier la recherche de performance avec le développement des pratiques socialement responsables, les critères ESG sont considérés selon une combinaison d'approches de type normative, Best-in-Class et engagement.

1. Le fonds intègre des facteurs de durabilité dans son processus d'investissement à travers la politique d'exclusion d'Amundi qui inclut les règles suivantes :

- les exclusions légales sur l'armement controversé (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri...);
- les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial*, sans mesures correctives crédibles ;
- les exclusions sectorielles du groupe Amundi sur le Charbon et le Tabac; (le détail de cette politique est disponible dans la Politique Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr).

* United Nations Global Compact (UN Global Compact) : "Le Pacte Mondial invite les entreprises à adopter, soutenir et appliquer dans leur sphère d'influence un ensemble de valeurs fondamentales, dans les domaines des droits de l'homme, des normes de travail et de l'environnement, et de lutte contre la corruption.

2. Le fonds applique également les règles d'intégration ESG suivantes :

- Exclusion des émetteurs notés E, F et G à l'achat ; si la notation d'un émetteur est dégradée à E, alors qu'il est déjà présent dans le portefeuille, le gérant cherchera à vendre le titre concerné. Toutefois il est autorisé, dans l'intérêt des porteurs, à conserver les titres jusqu'à leur échéance à défaut de pouvoir les céder dans de bonnes conditions ;
- approche dite en « amélioration de note » : la note ESG moyenne pondérée du portefeuille doit être supérieure à la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement du fonds après élimination des 20% des plus mauvais émetteurs ;
- au minimum 90 % des titres en portefeuille font l'objet d'une notation ESG.

3. Via une approche « best in class », le fonds cherche à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion.

Limite de l'approche retenue

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori. Tous les secteurs économiques sont donc représentés dans cette approche et l'OPC peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, l'OPC applique les exclusions mentionnées ci-dessus et notamment la politique d'exclusion d'Amundi sur le charbon et le tabac (le détail de cette politique est disponible dans la Politique Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr) ainsi que la politique d'engagement du groupe.

4. Enfin, une politique d'engagement actif est menée afin de promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique socialement responsable. Lorsque les informations collectées présentent quelques insuffisances, voire des contradictions entre les différents contributeurs (agences de notation extra-financière), les analystes extra-financiers élargissent leurs sources d'informations en s'appuyant notamment sur les rapports émis par les entreprises qui restent un élément incontournable dans l'appréciation de ces dernières. Des contacts sont également pris directement avec l'entreprise pour une investigation plus approfondie.

Ces différentes informations sont complétées avec d'autres parties prenantes : médias, ONG, partenaires sociaux et associatifs, etc.

Profil de risque

Les risques encourus par les porteurs de parts sont les suivants :

Risque de perte en capital :

L'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et peut donc ne pas lui être restitué.

OPCVM AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR

Risque lié à la gestion discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire repose sur la sélection des valeurs et sur l'anticipation sur les différents marchés. Il existe un risque que le fonds ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs les plus performantes. La performance du fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative du fonds peut en outre avoir une performance négative.

Risque de crédit :

Il s'agit du risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur privé ou public ou de défaut de l'un de ces derniers. En fonction du sens des opérations de l'OPCVM, la baisse (en cas d'achat) ou la hausse (en cas de vente) de la valeur des titres de créance sur lesquels est exposé l'OPCVM peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié à l'utilisation de titres spéculatifs (haut rendement) :

Cet OPCVM doit être considéré comme en partie spéculatif et s'adressant plus particulièrement à des investisseurs conscients des risques inhérents aux investissements dans des titres dont la notation est basse ou inexistante. Ainsi, l'utilisation de titres « haut rendement / High Yield » pourra entraîner un risque de baisse de la valeur liquidative plus important.

Risque de taux :

Il s'agit du risque de baisse des instruments de taux découlant des variations de taux d'intérêts. Il est mesuré par la sensibilité. En période de hausse (en cas de sensibilité positive) ou de baisse (en cas de sensibilité négative) des taux d'intérêts, la valeur liquidative pourra baisser de manière sensible.

Risque actions :

Si les actions ou les indices, auxquels le portefeuille est exposé, baissent la valeur liquidative du fonds pourra baisser.

Risque de volatilité des obligations convertibles :

Il s'agit du risque de baisse des obligations convertibles lié aux variations de taux d'intérêt, aux variations des actions sous-jacentes, aux risques de crédit ainsi qu'aux variations de la volatilité. En cas de hausse des taux d'intérêt, de baisse de la volatilité implicite des obligations convertibles, de baisse des actions sous-jacentes et/ou de la dégradation du crédit des émetteurs des obligations convertibles détenues par l'OPCVM, la valeur liquidative pourra baisser.

Risque lié à l'utilisation d'instruments dérivés :

Le fonds peut utiliser des produits dérivés (futures, options...) et titres intégrant des dérivés en complément des instruments en portefeuille. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative de l'OPCVM pourrait connaître une baisse plus significative.

Risque de change résiduel :

Le risque de change correspond au risque de perte en capital lorsqu'un investissement est réalisé dans une monnaie hors euro et que celle-ci se déprécie face à l'euro sur le marché des changes. Si l'euro s'apprécie, la valeur des titres libellés en une autre devise diminuera. Le Fonds est susceptible d'investir dans des instruments financiers libellés en devises autre que l'euro. Le gérant est tenu de couvrir son risque de change, néanmoins cette couverture peut se révéler imparfaite.

Risque de liquidité :

Dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché.

Risque de change (résiduel) :

Il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. En fonction du sens des opérations de l'OPCVM, la baisse (en cas d'achat) ou la hausse (en cas de vente) d'une devise par rapport à l'euro, pourra entraîner la baisse de la valeur liquidative.

OPCVM AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR

Risque de contrepartie :

L'OPC a recours à des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres et/ou à des dérivés négociés de gré à gré dont les contrats d'échange sur rendement global. Ces opérations, conclues avec une contrepartie, exposent l'OPC à un risque de défaillance et/ou de non-exécution du contrat d'échange de la part de celle-ci, qui pourront avoir un impact significatif sur la valeur liquidative de l'OPC. Ce risque pourrait ne pas être, le cas échéant, compensé par les garanties financières reçues.

Risque de liquidité lié aux acquisitions et cessions temporaires de titres et/ou contrats d'échange sur rendement global (TRS) :

L'OPC peut être exposé à des difficultés de négociation ou une impossibilité momentanée de négociation de certains titres dans lesquels l'OPC investit ou de ceux reçus en garantie, en cas de défaillance d'une contrepartie d'opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titre et/ou de contrats d'échange sur rendement global (TRS).

Risque juridique :

L'utilisation des acquisitions et cessions temporaires de titres et/ou contrats d'échange sur rendement global (TRS) peut entraîner un risque juridique, notamment relatif aux contrats.

Risque en matière de durabilité :

Il s'agit du risque lié à un évènement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Pour toutes informations complémentaires, se référer au prospectus en vigueur.

OPCVM AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR

Compte rendu d'activité

Octobre 2022

Les marchés actions et taux/crédit ont retrouvé une certaine stabilité en octobre au cours d'un mois riche en événements. La première moitié du mois a été marquée par une nervosité déclenchée par l'annonce d'une inflation américaine plus élevée que prévu pour le mois de septembre. Puis vint l'agitation politique au Royaume-Uni avec la démission du Premier ministre après seulement quelques semaines au pouvoir. Mais malgré ces mauvaises nouvelles, le sentiment des investisseurs s'est amélioré au cours de la seconde moitié du mois, grâce notamment à l'espoir d'un éventuel "pivot dovish" de la Fed et de la BCE et des résultats des entreprises plutôt rassurants. Les vents contraires en Asie et surtout en Chine avec un Congrès du PC Chinois confirmant les pleins-pouvoirs à Xi Jinping n'auront finalement eu aucun impact négatif sur les marchés occidentaux en général et européen en particulier. Sur cette dernière zone en effet, sur les actions l'eurostoxx50 a fini le mois à +9.1%, le stoxx600 à +6.3% et le MSCI Europe à 6.2%. Coté crédit, il y a eu un peu moins d'euphorie avec un ICE BofA Euro Corp Senior tout juste dans le vert à +0.1% mais l'indice ICE BofA Euro High Yield à +1.7%. Dans ce contexte les obligations convertibles affichent une performance positive, légèrement supérieure à ce que pouvait laisser espérer leur exposition respective aux actions et aux crédits. Au niveau sectoriel, les plus gros contributeurs à la performance ont été les industriels (Safran, Prysmian, Airbus, Duerr) les services IT (Amadeus, Nexi) et le Transport (Lufthansa, Deutsche Post). Seule notre couverture macroéconomique à base de positions vendeuses de futures Eurostoxx50 a contribué négativement. Par rapport à notre indice de référence, nous surperformons légèrement ce mois-ci et ce principalement grâce aux expositions industrielles mentionnées ci-dessus. Le marché primaire a été complètement fermé ce mois-ci en Europe. Sur le secondaire nous avons réduit la EDF 0% 2024 après son très bon parcours suite aux rachats des minoritaires et le mécanisme de « ratchet » sur la convertible (augmentation du nombre d'actions de conversion). Nous avons également réduit la RAG/Evonik 0% 2026 et la Mondelez / JDE Peet 0% 2024. Coté achat nous avons augmenté notre exposition à la BE Semiconductor 1.875% 2029 (entreprise spécialisée dans la conception, la fabrication et la commercialisation d'équipements d'assemblage de semi-conducteurs) car le profil du convertible nous permet d'encaisser un rendement généreux (5% au put 2027) tout en ayant une participation à la hausse sur l'action, option attractive quand on connaît la rapidité d'adoption de leur technologie de pointe « hybrid bonding ». Avec la hausse des marchés sous-jacents, la sensibilité du fonds aux actions a augmenté de quelques points, pour s'établir à 29%, niveau que nous estimons être un bon compromis entre recherche de convexité et distance moyen au plancher obligataire proche. Nous maintenons un positionnement toujours prudent justifié par une inflation toujours forte et des craintes sur la croissance économique en cette fin d'année 2022. Nous privilégions ainsi les profils « obligataires » car nous pensons qu'à terme le retour graduel de la confiance se fera d'abord via le marché du crédit.

Novembre 2022

En novembre, le centre d'attention des investisseurs s'est de nouveau porté sur l'inflation et le discours des banques centrales. Aux Etats-Unis, la Fed a relevé son principal taux d'intérêt de 75 bps en début de mois. Selon le compte rendu de leur réunion, les responsables de la Fed ont signalé qu'une « majorité substantielle » des membres du FOMC avait estimé qu'il serait « probablement bientôt » opportun de ralentir le rythme de hausse des taux, laissant entrevoir un espoir d'un potentiel pivot à venir. Par ailleurs, Jérôme Powell a déclaré en fin de mois que le moment de ralentir le rythme des hausses de taux pourrait arriver dès la réunion de décembre. De plus, le CPI US headline a progressé de 0.4% en octobre vs +0.6% attendus et +0.4% en septembre et de 7.7% en glissement annuel vs 7.9% attendus et 8.2% en septembre. Le ralentissement de la hausse des prix est encore plus net quand on exclut l'énergie et les produits alimentaires, puisque que l'indice Core CPI, a décéléré à +0.3% et +6.3% en rythme annuel vs +0.6% et +6.6% respectivement en septembre et +0.5% et +6.5% attendus. Le PPI est également sorti en dessous des attentes en octobre à +8.0% alors que le marché tablait sur 8.3% et en-dessous du chiffre du mois de septembre de 8.5%. En Europe, le compte rendu de la réunion d'octobre de la BCE montre que le Conseil des Gouverneurs continue de redouter un ancrage de l'inflation. Ce dernier a néanmoins estimé qu'il devrait poursuivre la normalisation et le resserrement monétaire mais qu'une pause pourrait être souhaitable en cas de récession prolongée et marquée. A l'instar des Etats-Unis, les chiffres préliminaires d'inflation dans la Zone Euro pour le mois de novembre sont sortis en-dessous des attentes du marché, à 10.0% en rythme annuel vs 10.4% attendus, et 10.6% au mois d'octobre. Ces nouvelles jugées rassurantes ont incité les investisseurs à reprendre du risque comme en témoigne la performance des marchés d'actions avec la hausse de +6.7% de l'indice Stoxx Europe 600. Le reflux des taux d'emprunts d'Etats (-0.4% pour le taux 10 ans allemands) a porté le

OPCVM AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR

marché du crédit d'entreprises, l'indice ICE BofA Euro Corp Senior s'est apprécié de +2.8% tout comme le segment haut rendement, +3.7% pour l'indice ICE BofA Euro High Yield. Dans ce contexte les obligations convertibles affichent une performance positive, captant 45% de la hausse des marchés d'actions pour une sensibilité actions de 33%. L'ensemble des moteurs de performance (actions, taux, crédit et valorisation) ayant contribué positivement. Au niveau sectoriel, les plus gros contributeurs à la performance ont été les valeurs de consommation (Kering, Zalando, Accor), les industriels (Safran, Schneider), les semi-conducteurs (BE Semi, Soitec). Seule notre couverture macroéconomique à base de positions vendeuses de futures Eurostoxx50 a contribué négativement ainsi que notre exposition sur Amadeus. Par rapport à notre indice de référence, nous surperformons notre indice de référence de +0.27%. Après un mois d'octobre atone, le marché primaire a fait son retour avec 5 nouvelles émissions totalisant 2.25Mds€. Nous avons participé à 3 de ces opérations : GBL/Pernod, Iberdrola et Ubisoft. Sur le secondaire, suite à la bonne performance de leurs sous-jacents nous avons réduit nos positions sur Airbus, Kering et Edenred. Nous avons également réduit Deutsche Post et la Mondelez/JDE Peet du fait d'inquiétudes inflationnistes concernant leur base de coûts. Coté achats nous avons augmenté notre exposition au segment des semi-conducteurs via STMico et renforcé nos positions en Cellnex qui devrait profiter de la détente des taux obligataires. A noter qu'au sein du secteur de l'aéronautique nous avons arbitré une partie de nos positions en Safran 2027 au profit de l'échéance 2028 présentant un profil plus convexe. Enfin, nous avons réduit notre couverture macro. Avec la hausse des marchés sous-jacents et la réduction de notre couverture, la sensibilité du fonds aux actions a augmenté de quelques points, pour s'établir à 34%, niveau que nous estimons toujours être un bon compromis entre recherche de convexité et distance moyen au plancher obligataire proche. Nous maintenons un positionnement toujours prudent justifié par une inflation toujours élevée et des craintes sur la croissance économique pour les prochains mois.

Décembre 2022

Décembre a marqué la fin du rallye qui avait débuté en octobre. Ce rallye, initialement alimenté par la baisse de l'inflation aux États-Unis et la confirmation par la Fed que des hausses de taux d'intérêt plus modestes étaient probables, s'est arrêté brutalement lorsque les marchés ont réalisé que les banques centrales resteraient fermement engagées dans la lutte contre l'inflation. La décision de la Banque du Japon de relever de 0,25 % à 0,50 % le plafond des rendements des obligations d'État japonaises à 10 ans, après des années de stimulus monétaire, a provoqué de nouvelles turbulences sur les marchés. Les marchés actions terminent dans le rouge avec un Eurostoxx50 à -4.04% TR et un Stoxx Europe 600 à -3.3% TR. Cette nervosité s'est également propagé aux taux d'emprunts d'États (+0.64% pour le taux 10 ans allemands en hausse de 1.93% à 2.57%) et aux marchés du crédit (l'indice ICE BofA Euro Corp Senior en baisse de -1.7% l'indice ICE BofA Euro High Yield en baisse de -0.74%). Tiré à la baisse du fait des moteurs actions et crédit négatifs, le fonds ne participe qu'à hauteur de 35% à la baisse des marchés actions (-1.17% net vs Stoxx600 à -3.3%) après avoir participé à près de 50% de la hausse en novembre (+3.2% contre +6.7% pour ce même Stoxx600). Cette convexité retrouvée est en partie due au fort soutien que représente la valorisation décotée de la classe d'actif que nous mettons en avant depuis de nombreux mois. Les plus importants détracteurs à la performance ont été Kering dans la consommation discrétionnaire, Cellnex dans les Telecom, GTT dans l'énergie et STM dans les semi-conducteurs. En revanche, des noms comme Delivery Hero (e-commerce), Puma (consommation), Qiagen (Santé) ou Prysmian (industriel) ont été positifs. Nous sous-performons ce mois-ci notre indice de référence, Cellnex et STM cités plus haut étant les principales raisons. Très actif en novembre (cinq nouvelles émissions dont trois auxquelles nous avons participé), le marché primaire a été totalement fermé en décembre, ce qui n'est pas totalement surprenant à cette époque de l'année. Sur le secondaire, nous avons pris quelques profits sur des noms crédit ayant bien performé récemment : Just-Eat 2024, Delivery Hero 2025, Zalando 2025, Nexi 2027, BE Semiconducteur 2029 ou les profil action Archer/Kering 2023 et Duerr 2026. Coté achat, nous avons continué à nous renforcer les dossiers STM (via la convertible 2027 préférée à la 2025) Cellnex (via la convertible 2031 offrant exposition action et rendement) et Qiagen (via la convertible 2023 offrant la meilleure protection en cas d'OPA sur l'émetteur, cf. tentative avortée de rachat par Thermo Fisher en aout 2020). En terme de positionnement, pas de changement nous maintenons une approche prudente avec une sensibilité du fonds aux actions à 35% (contre 34% fin novembre), niveau que nous estimons toujours être un bon compromis entre recherche de convexité et distance moyen au plancher obligataire proche. Nous privilégions aussi plutôt les profils « obligataires » ou « mixtes à rendements positifs » car nous pensons que le retour graduel de la confiance en 2023 se fera d'abord via le marché du crédit.

OPCVM AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR

Janvier 2023

Le début d'année s'inscrit sur une tendance positive pour l'ensemble des actifs risqués. Le compte rendu de la dernière réunion de la Banque Centrale américaine, publié mi-décembre, a montré que les membres du FOMC avaient convenu à l'unanimité d'un ralentissement du rythme des hausses de taux de manière à réduire les risques pour l'économie. De plus, les publications macroéconomiques ont soutenu cette tendance avec la décélération de l'inflation américaine à 6.5% sur un an glissant, mais surtout en retrait de -0.1% sur un mois, une première depuis plus de 2 ans. Egalement en janvier, l'indicateur avancé de l'activité économique, le PMI Composite est ressorti à 46.6 au plus haut depuis 3 mois. En Europe, nous avons pu observer la même tendance avec une inflation en recul à +9.2% (vs +10.1% en novembre) grâce à l'accalmie sur les prix de l'énergie. Là encore, les chiffres d'anticipation de l'activité économique ont surpris positivement avec un indice PMI à 50.2 contre 49.8 attendu. Enfin, en Chine, l'annonce de la fin de la politique zéro-covid et la réouverture de la frontière avec Hong Kong ont porté l'espoir d'une accélération de l'économie. L'ensemble de ces nouvelles jugées rassurantes ont incité les investisseurs à reprendre du risque comme en témoigne la performance des marchés d'actions avec la hausse de +6.7% de l'indice Stoxx Europe 600. Le reflux des taux d'emprunts d'Etats (-28pb pour le taux 10 ans allemands) a porté le marché du crédit d'entreprises, l'indice ICE BofA Euro Corp Senior s'est apprécié de +2% tout comme le segment haut rendement, +3.2% pour l'indice ICE BofA Euro High Yield. Dans ce contexte, les obligations convertibles de la zone euro ont affiché une performance significative, réalisant 54% de la performance du Stoxx 600 (TR) - alors que l'exposition action du fonds n'était que de 40% en début de mois - et surperformant également nettement le segment crédit (IG et HY). La classe d'actifs a pleinement bénéficié de la corrélation crédit / portage (60% des convertibles ont un taux de portage à 1 ans supérieur à 2%) / action avec en particulier un fort rattrapage de ses sous-jacents. Au niveau du portefeuille, la bonne performance absolue et relative du fonds a été portée par nos expositions sur l'échangeable Atos en Wordline, Cellnex. Egalement, notre exposition au segment de la consommation a contribué positivement avec Accor, Kering, Zalando, Basic Fit et Pirelli. En revanche, le secteur des semi-conducteurs a contribué négativement via la contre-performance de Soitec et notre sous-exposition à STMicro tout comme notre sous-pondération sur KPN dans les télécoms. Concernant les mouvements, la bonne performance de Safran nous a conduit à poursuivre le mouvement déjà initié d'arbitrage avec la vente totale de l'échéance 27 au profit de l'échéance 28 (profil beaucoup plus convexe). Egalement, suite à la bonne performance de leurs sous-jacents nous avons réduit et/ou vendu nos positions sur Duerr, Zalando, Edenred et LVMH. Sur le front des achats, nous avons renforcé les profils présentant un intérêt de fusions/acquisitions à l'instar de Qiagen, Cellnex ou encore KPN. Enfin, sur le segment des valeurs cycliques décotées, nous avons accentué notre exposition sur Evonik via l'échéance 26. Après un mois de décembre atone, le marché primaire a repris des couleurs avec deux nouvelles émissions totalisant 630M€. Nous n'avons pas participé à ces opérations. Avec la hausse des marchés actions et des sous-jacents des convertibles, la sensibilité du fonds aux actions a augmenté de quelques points, pour s'établir à 39.5%, niveau que nous estimons toujours être un bon compromis entre recherche de convexité et distance moyen au plancher obligataire proche. Nous maintenons toujours un positionnement toujours prudent justifié par une des craintes sur la croissance économique pour les prochains mois.

Février 2023

Février a été rythmé par les publications économiques et les annonces des banques centrales. Les indices PMI de la zone euro et des Etats Unis se sont établis au-dessus de 50, principalement dû au secteur des services, supportant ainsi les perspectives d'amélioration de la croissance économique. Cependant, l'indice MOVE, mesurant la volatilité des taux a augmenté, de 99 à 153, au-dessus de son niveau d'avant l'invasion de la Russie en Ukraine. Les principales raisons de cette hausse sont à la fois les publications d'inflation et des anticipations de discours « hawkish » des banquiers centraux. Dans ce contexte, le rendement du Bund 10 ans et du bon du Trésor américain à 10 ans a augmenté de 37 et 42 points de base, respectivement. Il en a résulté une dé-corrélation ce mois-ci en Europe entre les marchés actions en hausse sur fond de publications macro et micro-économiques rassurante (Eurostoxx50 +1.9%, Stoxx600 +1.9% et MSCI Europe +1.8%) et des marchés du crédit impactés par une inflation persistante (ICE BofA Euro Corp Senior -1.5% et ICE BofA Euro High Yield -0.2%). De par sa sensibilité plus grande au marché du crédit qu'à celui des actions, le fonds termine le mois en baisse. Des dossiers comme Cellnex, Qiagen, Prysmian Zalando, Puma, Nexi ou Worldline qui avaient très bien performé en janvier, ont corrigé et contribuent négativement, aussi bien en absolu qu'en relatif. A l'opposé, des noms comme STM, BE Semiconductor ou BNP-Paribas contribuent positivement. Dans le portefeuille, nous avons pris des bénéfices partiels sur des dossiers crédits comme Zalando 2025 et Basic Fit 2028 ou des dossiers plus « mixte » voire « actions » comme Pirelli 2025 ou l'échangeable JPM/LVMH 2024. Coté achat nous avons renforcé notre position dans l'échangeable GBL / Pernod Ricard 2025 pour augmenter notre exposition à la réouverture de la Chine, sur Soitec 2025 dans les semi-conducteurs et sur la

OPCVM AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR

RAG/ Evonik 2026, un profil intéressant (50% delta, 1.3% de rendement) sur un sous-jacent en retard dans son parcours boursier et offrant une exposition aux véhicules électriques via le segment recyclage batterie au lithium) Coté positionnement, nous maintenons la sensibilité du fonds aux actions autour de la zone des 40% niveau que nous estimons toujours être un bon compromis entre recherche de convexité et distance moyen au plancher obligataire proche. Par rapport à l'indice de référence, nous adoptons pour le moment une position prudente puisque cette exposition actions est en deca de cinq points. Néanmoins, nous privilégions toujours les profils obligataires que nous estimons décotés par rapport à la solidité de leurs bilans et de leur capacité à générer des cash-flows positifs.

Mars 2023

Le mois de mars a été marqué par le retour de la volatilité sur les marchés financiers. En début de période l'effondrement de trois banques régionales américaines puis de Crédit Suisse a laissé planer le spectre d'une crise semblable à celle de 2008. En effet, la situation financière de Silicon Valley Bank s'est rapidement détériorée suite à l'annonce d'une augmentation de capital de 2.25Mds\$ pour couvrir les pertes liées à la vente forcée de son portefeuille de treasuries pour faire face aux retraits de dépôts de clients. Les régulateurs américains ont pris des mesures inédites pour protéger le système bancaire du pays précisant que les clients auront accès à 100% de leurs dépôts. En parallèle, la FED a lancé un nouveau programme de financement "Bank Term Funding Program" qui offrira des prêts d'un an aux banques afin de prévenir d'une éventuelle crise de liquidité dans le cadre de retraits. En fin de mois, First Citizens a annoncé le rachat de SVB. En Europe, la situation critique de Crédit Suisse a forcé la BNS à déclarer que les liquidités nécessaires seront disponibles en cas de besoin et a poussé UBS à participer au sauvetage en annonçant son rachat. Concernant les politiques monétaires, la BCE a relevé ses taux de +50bps comme attendu et a par ailleurs abaissé ses prévisions d'inflation et relevé celles concernant la croissance. Aux US, la FED a relevé ses taux de +25bps en ligne avec les attentes mais précise être proche de la fin du cycle de hausse des taux. Par ailleurs, la Fed reconnaît que le resserrement des conditions de crédit peut peser sur les ménages et les entreprises. Sur les marchés boursiers, malgré une baisse de -6% enregistrée sur les plus bas, l'indice des actions Stoxx Europe 600 a fini le mois en repli de -0.7% grâce à la rapide mise en place de mesures pour rassurer les investisseurs. Néanmoins, la rotation a été significative avec une surperformance des secteurs défensifs (Alimentation, Pharma, Services Publics). Sans surprise, les financières et le pétrole ont été les secteurs qui ont le plus souffert. Ce mouvement défensif s'est retrouvé au niveau des obligations souveraines avec une baisse des rendements de -0.45% pour le 10 ans US à 3.47% et de -0.4% pour le Bund à 2.28%. Concernant le marché du crédit d'entreprises, nous avons pu constater le même mouvement d'aversion pour le risque avec une performance de +1.02% pour l'indice ICE Bofa Euro Corp et de -0.36% pour l'indice Bofa Euro High Yield. Dans ce contexte difficile, les obligations convertibles de la zone euro ont affiché une performance positive malgré une exposition action autour de 43% profitant d'une meilleure résistance de ses sous-jacents et d'une moindre exposition au secteur financier. Au niveau du portefeuille, la bonne performance absolue et relative du fonds a été portée par nos expositions sur KPN dans les télécoms, Nexi dans les paiements ainsi que Hellofresh et Zalando dans le commerce en ligne. Egalement, nos sous-pondérations sur Delivery Hero, Telekom Austria et Diasorin ont été profitables. Concernant les mouvements, les craintes d'une crise de liquidité pouvant peser sur la croissance économique nous ont conduit à alléger les valeurs cycliques à l'instar de Gea Group, Amadeus, Pirelli ou encore JustEat. Sur le front des achats, nous avons renforcé les profils jugés plus défensifs et affichant une bonne convexité comme Ubisoft, Total, KPN ou encore Cellnex. Après un mois de février dynamique (3 nouvelles émissions), le marché primaire a été plus calme avec une seule émission pour un montant de 750M€, l'échangeable Wendel en Bureau Veritas à laquelle nous avons participé. Du fait des mouvements réalisés, la sensibilité du fonds aux actions a légèrement augmenté pour s'établir à 42%, niveau que nous estimons toujours être un bon compromis entre recherche de convexité et distance moyen au plancher obligataire proche. Nous maintenons toujours un positionnement toujours prudent justifié par une des craintes sur la croissance économique pour les prochains mois.

Avril 2023

En avril, les marchés ont été principalement influencés par la volatilité des taux souverains, due aux craintes concernant la stabilité du système bancaire et à des indicateurs économiques contrastés. Les principales annonces économiques étaient de l'autre côté de l'Atlantique. Les deux indices PMI, manufacturier et services, étaient inférieurs aux attentes, et en baisse par rapport aux dernières publications. Cependant, ces résultats décevants ont été temporairement oubliés grâce à la publication de l'indice des prix à la consommation américain (en baisse à 5,0 %, contre 6,0 % le mois précédent) permettant de rassurer temporairement les investisseurs sur les risques inflationnistes. Mais les marchés n'ont pas eu le temps de profiter pleinement de cette annonce, écourtée par la décision surprise de l'OPEP de réduire sa production de pétrole, alimentant

OPCVM AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR

ainsi la difficulté à lutter contre l'inflation. Enfin, la défaillance de la First Republic a ravivé les craintes d'une crise bancaire. Malgré ces mauvaises nouvelles, une première saison des résultats des entreprises légèrement supérieures aux attentes, à la fois dans le secteur financier et non financier, a permis aux marchés action et crédit de se maintenir dans le vert. Ainsi, le Stoxx600 termine à +2.6%, l'Eurostoxx50 à +1.8%, et MSCI Europe à +2.6%. Coté crédit, l'ICE BofA Euro Corp Senior s'adjuge +0.7% et le ICE BofA Euro High Yield +0.5%. Contrairement au mois précédent où les obligations convertibles étaient en hausse malgré des marchés actions en baisse, ce mois-ci leur parcours est en-deçà, avec une performance toute juste positif malgré des indices actions dépassant les 2%. Ce sont leurs constitutions particulières qui ont pénalisé le fonds, et plus généralement de la classe d'actif, par rapport aux indices action, ce mois-ci. En effet, le poids important des deux convertibles STM 2025 et 2027 dans les semi-conducteurs, dont l'action sous-jacente a perdu 21% ce mois, (effaçant par là-même la moitié de la très bonne performance accumulée depuis le début de l'année) a fortement pesé dans la performance du fonds et de son benchmark. Coté contributeurs positifs, notons les Telecom (Cellnex et KPN) les Loisirs (Accor, Amadeus et les Industriels (Safran, Schneider, MTU Aero). Sur le portefeuille, nous avons renforcé la Ubisoft 2028 et l'échangeable Wendel / Bureau Veritas 2026 qui allient exposition-action et rendement. Sur Delivery Hero, après une correction en février et mars sur l'action et le crédit à duration longue, nous avons souhaité alléger notre position sur la Delivery Hero 2025 au profil purement crédit et qui avait très bien résisté, pour nous placer sur la Delivery Hero 2030, au profil plus mixte et qui avait été impactée. Coté vente nous avons allégé nos positions sur BE Semi-conducteur 2029, Deutsche Post 2025, Leg Immo 2028 et Worldline 2026. De 42% à fin mars, la sensibilité du fonds aux actions a légèrement augmenté pour s'établir à 45%, niveau que nous estimons être un bon compromis entre recherche de convexité et distance moyen au plancher obligataire proche. Nous maintenons en effet un positionnement toujours relativement prudent, justifié par des craintes sur la croissance économique pour les prochains mois.

Mai 2023

Le mois de mai a été principalement rythmé par l'incertitude lié à un possible défaut de paiement des Etats-Unis. La durée des échanges, autour du plafond de la dette américaine, entre les républicains et les démocrates a engendré une tension au niveau de la volatilité et des taux. En effet, les obligations d'Etat 10 ans ont accompagné ces inquiétudes au fur et à mesure que l'on se rapprochait de la date butoir pour atteindre un point haut à 3.8%. A l'annonce d'un accord, ils se sont détendus pour clôturer le mois à 3.6%. Concernant les politiques monétaires, la Fed a indiqué à l'issue de sa réunion qu'elle relevait son principal taux d'intérêt de 25 bps (à 5.00%-5.25%), comme attendu, et a ouvert la voie à une possible pause dans sa campagne de hausse des taux. Par ailleurs, la BCE a également procédé à une hausse de taux attendue dont la seule inconnue était l'ampleur. Ce furent finalement 25 bps d'augmentation, portant ainsi le taux de dépôt à 3.25% et le taux de refinancement à 3.75%. Du côté de l'activité économique, l'un des événements majeurs fut la révision de croissance allemande, indiquant que le pays était entré en récession technique au Q1 2023. A cet égard, les enquêtes PMIs sur le sentiment des industriels européens pour le mois de mai ont confirmé la forte divergence sectorielle avec d'un côté, la partie manufacturière en zone de contraction (44.6, niveau le plus bas depuis le Q2 2020) tandis que la partie service se montre plus résiliente. Même constat dans le secteur manufacturier aux Etats-Unis avec un indice ISM suggérant une contraction de l'activité (47.1, soit en dessous de 50) alors que celui dans les services est remonté (51.9, +0.7). Dans ce contexte, les investisseurs ont réduit la prise de risque comme en témoigne la performance des marchés actions en Europe : l'indice Stoxx600 inscrit un repli de -3.2% sur le mois tout comme l'indice CAC40 -5.3%. Coté crédit, nous pouvons noter une meilleure résistance sur le segment haut rendement avec une hausse de +0.67% pour l'indice Bofa Euro High Yield et +0.2% pour l'indice investment grade Bofa Euro Corp. Sur le mois, les obligations convertibles ont montré leur résistance puisque la classe d'actifs n'affiche que 36% de la baisse des marchés d'actions alors même que sa sensibilité aux actions était de 45%. D'autant plus que sa valorisation exprimée par la volatilité implicite s'est dépréciée de plus de 2 points à 27, soit quasiment -4 points en dessous de sa moyenne historique de long terme. Ce niveau constitue selon nous un point d'entrée intéressant sur la classe d'actifs. Au niveau du portefeuille, la contribution positive de notre exposition aux valeurs cycliques (Amadeus, Schneider, STMico, BNP) n'a pas été suffisante pour contrebalancer la contre-performance des titres défensifs comme KPN, Cellnex, Iberdrola ou encore Veolia. En terme relatif, le portefeuille affiche une performance en ligne avec son indice de référence. Concernant les mouvements, nous avons poursuivi le renforcement de la convertible Ubisoft 2028. Par ailleurs, dans le secteur des semi-conducteurs, nous avons mis à profit les faiblesses de STMico pour accentuer nos positions sur la convertible 2027. Sur le front des ventes, nous avons allégé les profils obligataires à l'instar de Nexi 27 ou encore sur Delivery Hero pour laquelle nous avons arbitré l'échéance 25 au profit de la maturité 2030 (plus convexe). La sensibilité du fonds aux actions est demeurée stable sur le mois à 44, soit 2 points en dessous de son indice

OPCVM AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR

de référence. Nous estimons que ce niveau est un bon compromis entre recherche de convexité et distance moyen au plancher obligataire proche. Nous maintenons en effet un positionnement toujours relativement prudent, justifié par des craintes sur la croissance économique pour les prochains mois.

Juin 2023

Malgré des développements géopolitiques préoccupants liés aux actions du groupe Wagner en Russie, les marchés sont restés plus focalisés sur les interventions des Banques Centrales et sur les situations économiques contrastées. Aux États-Unis, si l'économie commence à ralentir, les dépenses de consommation s'appuient sur la bonne situation du marché du travail et restent solides. L'Europe au contraire, a déjà basculé en récession avec deux trimestres consécutifs négatifs en raison des chiffres allemands. Cependant, sur le mois la confiance des consommateurs de l'Euro zone a augmenté de 1,3 point et même si elle reste assez faible, suit une tendance à l'amélioration constante depuis septembre 2022. Pour la première fois depuis mars 2022, la Fed a maintenu ses taux inchangés - après dix hausses - dans une fourchette comprise entre 5% à 5.25%. Cette décision s'explique en partie par la baisse de l'inflation depuis son pic de l'année dernière ainsi que par les effets des hausses précédentes qui se diffusent dans l'économie. La Fed a néanmoins indiqué qu'elle maintenait un biais « hawkish ». De son côté, la BCE a augmenté ses taux directeurs de 25bp pour la huitième fois consécutive, car il n'y a aucun signe clair selon elle indiquant que l'inflation sous-jacente ait atteint un sommet. En Asie, les indicateurs d'activité en Chine ont montré un ralentissement de la reprise économique provenant principalement du secteur immobilier. L'indice PMI manufacturier est tombé à 48,8 en mai, en deçà de toutes les prévisions tandis que les exportations ont marqué un net ralentissement. La PBoC a réduit de 10bps son taux pour les prêts à un an aux établissements financiers (MLF), décision attendue depuis longtemps mais probablement insuffisante pour enrayer le ralentissement de la croissance. Étonnement, les hausses de taux de la BCE, les données économiques relativement mauvaises, la communication hawkish de la Fed, et la croissance en Chine qui déçoit, n'auront pas eu d'impact sur la nervosité des gérants actions. En Europe l'indice Stoxx600 s'inscrit en effet en hausse de 2.45% TR. Côté crédit, si l'indice Investment Grade a souffert de la hausse des taux (BofA Euro Corp à -0.47%), en revanche le compartiment high yield a suivi le même chemin que les actions, pour terminer le mois à +0.53% (BofA Euro High Yield). En mai les obligations convertibles avaient montré leur résistance dans des marchés chahutés : le fonds n'avait alors affiché qu'un tiers de la baisse des marchés d'actions. Ce mois-ci, le fond participe à hauteur de 70% à la hausse de celui-ci, alors même que sa sensibilité aux actions n'est que de 45%. C'est donc un comportement très convexe (1/3 de la baisse pour 2/3 de la hausse) et d'autant plus intéressant que la valorisation de la classe d'actif a continué à baisser (-0.5% point de volatilité implicite en juin) même si de façon moins prononcée que le mois précédent (baisse de 2 points de volatilité en mai). D'un point de vue relatif, nous surperformons légèrement notre benchmark ce mois-ci. Au niveau de la contribution à la performance, nos expositions aux valeurs des semi-conducteurs (STMicromicro, Soitec), à la consommation discrétionnaire (DeliveryHero, Amadeus, Accor) et aux Industriels (Safran, Prysmian, MTU) ont tiré la performance vers le haut. Il n'y a pas de secteurs qui ressortent en contributions négatives, mais on peut citer des noms tels Qiagen, Cellnex ou Worldline. Concernant les mouvements, nous avons poursuivi le renforcement des convertibles Duerr 2026, Ubisoft 2028 et Soitec 2025 au profil mixte-action. Côté ventes, nous avons allégé des profils obligataires comme Zalando 2025 ou des profils plus « mixte » comme GBL / Pernod 2025. Sur des noms comme DeliveryHero, les échangeables Rag/ Evonik, ou Lagfin/Campari, nous avons arbitré entre les différentes souches pour privilégier chaque fois la convexité. Enfin, sur notre stratégie à base d'options sur le DJ600 Banques, nous avons vendu un call 112,5 septembre 2023 afin de rabaisser le coût de notre call 107.5 décembre 2023 déjà en position. De 44 % le mois précédent, la sensibilité du fonds aux actions a augmenté de 2 points sur le mois pour s'établir à 46% maintenant. Cette hausse est d'ailleurs plus le fait de la convexité naturelle des convertibles (la sensibilité aux actions croît quand le marché sous-jacent croît, et inversement) que de nos mouvements. Nous estimons que ce niveau est un bon compromis entre distance au plancher obligataire proche et recherche de convexité, convexité particulièrement mise en valeur ces deux derniers mois et convexité renforcée par une valorisation de la classe d'actif sur des niveaux historiquement bas.

Juillet 2023

En juillet, la Fed et la BCE ont, comme attendu, augmenté leurs taux d'intérêts de 25bp : le taux Fed Fund est ainsi passé à 5.5% tandis qu'en zone Euro, le taux de dépôt a augmenté à 3.75%. Néanmoins, les discours qui ont suivi ces décisions se sont avérés plus accommodants, augmentant la probabilité que les banques centrales pourraient faire une pause dans leur politique de hausse des taux et ce, d'autant plus que l'impact du durcissement monétaire sur l'activité devient de plus en plus visible. En effet, aux États-Unis, le ralentissement de l'inflation a été plus marqué qu'anticipé à 3% (en glissement annuel) contre 4% le mois

OPCVM AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR

précédent et le rythme de créations d'emplois s'est ralenti à 209K vs 306K en mai. De plus, en zone euro, nous constatons que les demandes de crédit ont continué de se contracter (à un rythme record du côté des entreprises) et les enquêtes sur le sentiment des industriels (PMI, IF .) ont de nouveau surpris à la baisse à un niveau suggérant une contraction du PIB au troisième trimestre. Dans ce contexte, la période écoulée a été une nouvelle fois marquée par la prise de risque avec une hausse des actions dans les pays développés et émergents, une baisse des obligations, une hausse des matières premières, une baisse du dollar et une stabilité de la volatilité. Le scénario d'un atterrissage en douceur a donc gagné du terrain auprès des investisseurs confortés par la baisse des risques inflationnistes. Ainsi, sur les marchés d'actions, l'indice EuroStoxx 50 affiche une hausse de 1.64% alors que sur les marchés du crédit les indices Bofa Investment Grade et High Yield s'adjugent des hausses de +0.97% et +1.1% respectivement. Sur le mois, les obligations convertibles ont montré leur capacité à participer à la hausse des marchés d'actions puisque la classe d'actifs à capter 46% de la hausse l'EuroStoxx 50 alors même que sa sensibilité aux actions était de 45%. D'autant plus que sa valorisation exprimée par la volatilité implicite s'est dépréciée de 1 point à 25, son plus bas niveau depuis 2010. Ce niveau constitue selon nous un point d'entrée intéressant sur la classe d'actifs. Au niveau du portefeuille, la contribution positive de notre exposition aux valeurs comme Cellnex, Ubisoft, Soitec ou encore Pirelli a permis de contrebalancer la contre-performance des titres comme Atos/Worldline ou Schneider. En terme relatif, le portefeuille affiche une performance en ligne à celle de son indice de référence. Concernant les mouvements, nous avons poursuivi le renforcement des convertibles GBL/Pernod, Bureau Veritas. Coté ventes, nous avons allégé des profils comme Accor, Pirelli ou Prysmian. Enfin, sur des noms comme DeliveryHero, les échangeables Rag/ Evonik, ou Cellnex, nous avons continué d'arbitrer entre les différentes souches pour privilégier chaque fois la convexité. Sur le marché primaire, Cellnex a émis pour EUR 1 Mds de Cellnex 2.125% 2030, sortie sur les meilleurs termes pour les investisseurs avec un coupon de 2.125%, nous avons participé à cette opération. Cette nouvelle émission s'est accompagnée du rachat des EUR 800 mn en circulation de l'obligation convertible Cellnex 1.50% 2026, nous avons apporté nos titres. La sensibilité du fonds aux actions est demeurée stable sur le mois à 45%, soit 2 points en dessous de son indice de référence. Nous estimons que ce niveau est un bon compromis entre recherche de convexité et distance moyen au plancher obligataire proche. Nous maintenons en effet un positionnement toujours relativement prudent, justifié par des craintes sur la croissance économique pour les prochains mois.

Août 2023

Le mois d'août a d'abord été marqué par les annonces des PMI qui ont montré que l'économie de la Zone Euro se contracte. Les PMI Manufacturier en Zone Euro ressortent à 43,7 ; l'un des niveaux les plus bas depuis la crise du Covid en 2020. Le secteur des services diminue avec 48,3 contre 50,9 le mois dernier. Aux Etats-Unis, le PMI Manufacturier s'élève à 47 contre 49 en juillet et celui des services à 51 en baisse par rapport au mois précédent à 52,3. En l'absence de réunion des banques centrales ce mois-ci, ce sont les interventions de J. Powell et C. Lagarde, qui ont impacté les marchés. Leurs discours mettent en exergue que la lutte contre l'inflation n'est pas terminée ; l'objectif étant toujours celui d'atteindre un niveau d'inflation à 2%. Ils se disent prêts à maintenir les taux d'intérêt à des niveaux suffisamment restrictifs, si l'inflation ne diminue pas davantage. Alors que la FED avait fait une pause dans la hausse des taux, ce discours restrictif rebat les cartes et envoie un signal fort aux marchés ; la FED se disant « prête à augmenter encore les taux si nécessaire ». Quant à la BCE, qui n'a pas encore fait de pause dans sa hausse de taux ; les avis divergent pour une nouvelle hausse supplémentaire en septembre ou une pause. Les données sur l'activité en Chine pour le mois de juillet ont largement surpris par leur baisse, avec une croissance plus faible des indicateurs économiques. Les répercussions sur les marchés ont été très contrastées avec des marchés actions en forte baisse tandis que le marché du crédit résistait beaucoup mieux. L'indice Stoxx600 affiche en effet une chute de -2.5% tandis que son alter ego des midcaps l'EuroStoxx Mid affiche une baisse de -2.1%. Bien meilleure résistance coté marchés du crédit avec l'indice ICE BofA Investment Grade qui se maintient à +0.18% et ICE BofA euro High Yield à +0.25%. Négativement impacté par des sous-jacents en sous-performance par rapports aux indices actions citées plus haut, le fonds termine en baisse à -1.71%, au niveau de son indice de référence le Refinitiv Euro focus. (-1.61%). L'autre facteur qui explique cette performance négative est la poursuite de la baisse de la valorisation de la classe d'actif, au plus bas depuis 2010. Au niveau du portefeuille, des noms comme STM (semi-conducteurs), Delivery Hero (plateforme livraison de repas), KPN (opérateur télécom) ou Deutsche Lufthansa (compagnie aérienne) ont pesé sur la performance. A l'opposé, Prysmian (câble), Worldline (paiement en ligne), Leg Immo (Immobilier) et HelloFresh (plateforme livraison repas) contribuent positivement mais n'ont pas permis de compenser. Concernant les mouvements, suite à l'émission fin juillet de la Cellnex 2030 (couplée à l'offre de rachat de la Cellnex 2026). Nous avons procédé à un arbitrage. Avec la baisse du sous-jacent au cours du mois, l'ancienne souche 2028 est en effet devenu plus attractive que la souche 2030 (que nous avons acheté au primaire), et nous avons donc revendu cette

OPCVM AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR

dernière pour privilégier la 2028. Nous avons également renforcé notre position sur Leg Immobilien 0.4% 2028 qui allie sensibilité action (20%) et rendement (5.5%) et la Qiagen 1% 2024 en anticipation de la prochaine disparition de la Qiagen 0.5% 2023 (maturité en zone de conversion). Avec la baisse des marchés actions et due à la convexité naturelle des convertibles, et malgré nos achats (Leg, Qiagen) la sensibilité du fonds aux actions est en baisse à 44% contre 45% il y a un mois. Nous estimons que ce niveau est un bon compromis entre recherche de convexité et distance moyen au plancher obligataire proche. Nous maintenons en effet un positionnement toujours relativement prudent, justifié par des craintes sur la croissance économique pour les prochains mois.

Septembre 2023

Le mois de septembre a été rythmé par les politiques des banques centrales de part et d'autre de l'Atlantique. Aux Etats-Unis, même si la FED a maintenu ses taux inchangés, elle a néanmoins revu à la hausse ses prévisions de croissance et de taux d'intérêt laissant entrevoir une hausse supplémentaire à venir pour cette année. Ces révisions en hausse sont confortées, d'une part, par des données économiques résilientes comme en témoignent des créations d'emplois supérieures aux attentes et le redressement des ISM manufacturier et non manufacturier (respectivement de 46,4 à 47,6 et de 52,7 à 54,5) et, d'autre part, de l'accélération de l'inflation à +3.7% (en glissement annuel) du fait de la hausse des prix de l'énergie. Dans la zone euro, alors que le consensus attendait un statut quo, la BCE a procédé à une nouvelle augmentation des taux de 25 bps, tout en signalant qu'il s'agissait probablement de la dernière, portant aussi le taux de dépôt à 4%. Les indicateurs avancés de l'activité économique restent faibles (PMI manufacturier < 50) suggérant toujours un risque de contraction et l'inflation globale de la zone euro a été plus élevée que prévu à +5.3% (g.a) versus 5.1% attendu. Dans ce contexte, la période écoulée a été marquée par une remontée significative des taux longs américains et européens. Le taux 10 ans américain s'est apprécié de +41pbs à 4.53% tout comme le 10 ans allemand qui a progressé de +35bps à 2.84%. Ces tensions sur le marché obligataire se sont étendues aux autres classes d'actif comme les marchés d'actions avec une baisse de -2.85% pour l'indice Eurostoxx 50. Le marché du crédit n'a pas été épargné notamment le segment « investment grade » comme en témoigne la baisse de -0.9% de l'indice Bofa IG. Impactées par, la baisse des actions, l'écartement des spreads de crédit et la hausse des taux, les obligations convertibles ont souffert sur le mois, captant 60% de la baisse des marchés d'actions (indice Eurostoxx50) pour une sensibilité moyenne aux actions de 40%. A noter que sur le mois la valorisation (volatilité implicite) de la classe d'actifs est restée stable, à un niveau fortement décoté historiquement. Au niveau du portefeuille, la contribution positive de notre exposition aux valeurs comme Cellnex, Qiagen, Ubisoft ainsi que de notre sous-pondération sur Rheinmetall ont permis de légèrement contrebalancer la contre-performance des titres comme Soitec, STMicro, Amadeus, ou encore Pernod Ricard. En terme relatif, le portefeuille affiche une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sur le front des mouvements, nous avons poursuivi le renforcement des convertibles à profile mixte à l'instar de Leg Immo, Safran. Coté ventes, nous avons allégé des profils exposés à la consommation discrétionnaires comme Accor, Lufthansa, Edenred. Concernant le marché primaire, nous pouvons noter l'émission de deux obligations convertibles pour un montant total de 1.5 € une échangeable Italgas/Snam 3.25% 2028 et Eni 2.95% 2030. Nous avons participé à cette dernière. La sensibilité du fonds aux actions a baissé sur le mois à 36.5% du fait de la baisse des marchés actions et de l'arrivée à maturité de convertibles aux profils actions. Pour autant, nous demeurons toujours dans une zone de forte convexité.

Sur la période sous revue, la performance de chacune des parts du portefeuille AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR et de son benchmark s'établissent à :

- Part AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - I (C) en devise EUR : 1,44% / -0,03%
- Part AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - I3 (C) en devise EUR : 7,75% / 5,65% avec une Tracking Error de 1,68%
- Part AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - P (C) en devise EUR : 6,85% / 5,65% avec une Tracking Error de 1,46%
- Part AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - PM (C) en devise EUR : 1,69% / -0,03%
- Part AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - R (C) en devise EUR : 7,74% / 5,65% avec une Tracking Error de 1,69%

OPCVM AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR

- Part AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - T (C) en devise EUR : 2,13% / -0,03%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
AMUNDI EURO LIQUIDITY SHT TERM SRI Z C	33 957 033,75	29 292 644,98
KONINKLIJKE KPN NV	12 236 247,50	1 280 682,79
CELLNEX TELECOM 1.5% 16-01-26 CV	4 528 450,00	6 060 240,00
SAFRAN 0.875% 15-05-27 CV	7 882 732,90	1 959 315,12
UBISOFT ENTERTAINMENT 2.375% 15-11-28	9 127 735,74	
CELLNEX TELECOM 0.75% 20-11-31 CV	7 047 052,45	1 973 375,00
BFT AUREUS ISR PART Z C	5 918 256,23	2 866 334,57
STMICROELECTRONICS NV ZCP 04-08-27	8 698 008,66	
PIRELLI C ZCP 22-12-25 CV	7 301 645,15	1 380 675,00
PRYSMIAN 0.0000010% 02-02-26	7 195 941,18	1 476 798,00

OPCVM AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR

Information sur les commissions de surperformance (En EUR)

	29/09/2023
Part AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - P (C)	
Frais de gestion variables acquis	41 416,51
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)	0,037
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)	7 057,88
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	0,021
Part AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - I (C)	
Frais de gestion variables acquis	1 516,88
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)	0,008
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	

(1) par rapport à l'actif net de l'arrêté comptable

(2) par rapport à l'actif net moyen

OPCVM AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR

Techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés en EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 40 048 964,15

- o Change à terme : 21 219 802,85
- o Future : 15 973 496,58
- o Options : 2 855 664,72
- o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
	BNP PARIBAS FRANCE CACIB LONDON SOCIETE GENERALE PAR

(*) Sauf les dérivés listés.

OPCVM AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace <ul style="list-style-type: none">. Dépôts à terme. Actions. Obligations. OPCVM. Espèces (*) Total	
Instrument financiers dérivés <ul style="list-style-type: none">. Dépôts à terme. Actions. Obligations. OPCVM. Espèces Total	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
<ul style="list-style-type: none">. Revenus (*). Autres revenus Total des revenus <ul style="list-style-type: none">. Frais opérationnels directs. Frais opérationnels indirects. Autres frais Total des frais	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

OPCVM AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

OPCVM AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR

Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue

Néant.

Informations spécifiques

Droit de vote

L'exercice des droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Fonds et la décision de l'apport des titres sont définis dans le règlement du Fonds.

Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez-vous reporter aux rubriques des comptes annuels :

- Autres Informations.
- Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le groupe.

Calcul du risque global

- Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

- Méthode de calcul du risque global : L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

Informations réglementaires

Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Notre société de gestion et sa filiale de « Négociation » attachent une grande importance à la sélection des prestataires transactionnels que sont les intermédiaires ("brokers") ou contreparties.

Ses méthodes de sélection sont les suivantes :

- Les intermédiaires ("brokers") sont sélectionnés par zone géographique, puis par métier. Les contreparties sont sélectionnées par métier.
- Les intermédiaires ("brokers") et les contreparties se voient attribuer une note interne trimestrielle. Les directions de notre société intervenant dans le processus de notation sont directement concernées par les prestations fournies par ces prestataires. C'est la filiale de « Négociation » de notre société qui organise et détermine cette notation sur base des notes décernées par chaque responsable d'équipe concernée selon les critères suivants :

Pour les équipes de gérants, d'analystes financiers et de stratégestes :

- Relation commerciale générale, compréhension des besoins, pertinence des contacts,
- Qualité des conseils de marchés et opportunités, suivi des conseils,
- Qualité de la recherche et des publications,
- Univers des valeurs couvertes, visites des sociétés et de leur direction.

Pour les équipes de négociateurs :

- Qualité des personnels, connaissance du marché et information sur les sociétés, confidentialité,
- Proposition de prix,
- Qualité des exécutions,
- Qualité du traitement des opérations, connectivité, technicité et réactivité.

Les directions « Compliance » et « Middle Office » de notre société disposent d'un droit de véto.

Accréditation d'un nouveau prestataire (intermédiaire ou contrepartie) transactionnel

La filiale de « Négociation » se charge d'instruire les dossiers d'habilitation et d'obtenir l'accord des directions « Risques » et « Compliance ». Lorsque le prestataire transactionnel (intermédiaire ou contrepartie) est habilité, il fait l'objet d'une notation lors du trimestre suivant.

Comités de suivi des prestataires (intermédiaires et contreparties) transactionnels

Ces comités de suivi ont lieu chaque trimestre, sous l'égide du responsable de la filiale de « Négociation ».

Les objectifs de ces comités sont les suivants :

- Valider l'activité écoulée et la nouvelle sélection à mettre en œuvre pour le trimestre suivant,
- Décider de l'appartenance des prestataires à un groupe qui se verra confier un certain nombre de transactions,
- Définir les perspectives de l'activité.

Dans ces perspectives, les comités de suivi passent en revue les statistiques et notes attribuées à chaque prestataire et prennent les décisions qui en découlent.

Rapport sur les frais d'intermédiation

Il est tenu à la disposition des porteurs un rapport relatif aux frais d'intermédiation. Ce rapport est consultable à l'adresse internet suivante : www.amundi.com.

OPCVM AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR

Politique de Rémunérations

Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de Amundi Asset Management est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 1er février 2022, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2021 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2022.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2022, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Au cours de l'année 2022, les effectifs d'Amundi Asset Management ont augmenté du fait de l'intégration de collaborateurs issus de la société Lyxor.

Sur l'exercice 2022, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) versées par Amundi Asset Management à l'ensemble de son personnel (1 673 collaborateurs au 31 décembre 2022) s'est élevé à 202 172 869 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 134 493 396 euros, soit 67% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 67 679 473 euros, soit 33% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, du « carried interest » a été versé au cours de l'exercice 2022, et est pris en compte dans le montant total de rémunérations variables versées ci-dessus.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables différées et non différées) versées sur l'exercice, 19 393 477 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (31 collaborateurs au 31 décembre 2022), 16 540 119 euros concernaient les « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (50 collaborateurs au 31 décembre 2022).

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

OPCVM AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères quantitatifs :

- RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Performance brute/absolue/relative des stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1,3, 5 ans, perspective principalement axée sur 1 an, ajustée sur le long terme (3,5 ans)
- Performance en fonction du risque basée sur RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar
- Collecte nette / demande de soumission, mandats réussis
- Performance fees
- Quand cela est pertinent, évaluation ESG des fonds selon différentes agences de notation (Morningstar, CDP...)
- Respect de l'approche ESG « Beat the benchmark », de la politique d'exclusion ESG et de l'index de transition climatique.

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Qualité du management
- Innovation/développement produit
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial incluant la composante ESG dans les actions commerciales
- ESG :
 - Respect de la politique ESG et participation à l'offre Net-zero
 - Intégration de l'ESG dans les processus d'investissement
 - Capacité à promouvoir et diffuser la connaissance ESG en interne et en externe
 - Participer à l'élargissement de l'offre et à l'innovation en matière ESG
 - Aptitude à concilier la combinaison entre risque et ESG (le risque et le retour ajusté de l'ESG).

2. Fonctions commerciales

Critères quantitatifs :

- Collecte nette, notamment en matière d'ESG et de produits à impact
- Recettes
- Collecte brute
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits
- Nombre d'actions commerciales par an, notamment en matière de prospection,
- Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net-zero.

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client
- Sécurisation/ développement de l'activité
- Satisfaction client
- Qualité du management
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Esprit d'entreprise
- Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques ESG ainsi que les solutions d'Amundi.

OPCVM AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V.
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif.
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

BFT Investment Managers applique des règles d'exclusion ciblées qui constituent le socle de sa responsabilité fiduciaire. Elles sont appliquées dans toutes ses stratégies de gestion active et consistent à exclure les entreprises qui ne sont conformes ni à notre politique ESG, ni aux conventions internationales et aux cadres reconnus sur le plan international, ni aux cadres de régulations nationales. Ces exclusions ciblées sont appliquées sous réserve de conformité aux lois et règlements applicables et sauf dispositions contractuelles contraires pour les produits ou services dédiés.

C'est ainsi que BFT Investment Managers exclut les activités suivantes :

Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo.

Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri.

Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial, sans mesures correctives crédibles.

Ces émetteurs sont notés G sur l'échelle de BFT Investment Managers. De plus, BFT Investment Managers met en œuvre des exclusions sectorielles ciblées, spécifiques aux industries du charbon et du tabac. Ces exclusions sectorielles s'appliquent à toutes les stratégies de gestion active sur lesquelles BFT Investment Managers a la discrétion entière de gestion de portefeuille.

Politique Charbon

BFT Investment Managers exclut :

- Les entreprises développant ou projetant de développer de nouvelles capacités en charbon thermique dans l'ensemble de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport).

Les entreprises dont plus de 25% du chiffre d'affaires provient de l'extraction de charbon thermique.

- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est de 100 MT ou plus sans intention de réduction.
- Toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires lié à l'extraction de charbon thermique et à la production d'électricité à partir de charbon thermique est supérieur à 50% de leur chiffre d'affaires total sans analyse.

OPCVM AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR

- Toutes les entreprises de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil entre 25% et 50% et un score de transition énergétique détérioré.

Application en gestion passive :

• Fonds passifs ESG

Tous les ETF et fonds indiciels ESG appliquent chaque fois que possible la politique d'exclusion du secteur charbon de BFT Investment Managers (à l'exception des indices très concentrés).

• Fonds passifs non ESG

Le devoir fiduciaire en gestion passive est de reproduire le plus fidèlement possible un indice.

Le gestionnaire de portefeuille dispose ainsi d'une marge de manœuvre limitée et doit remplir les objectifs contractuels pour obtenir une exposition passive pleinement conforme à l'indice de référence demandé.

Par conséquent, les fonds indiciels et ETF de BFT Investment Managers répliquant des indices de référence standards (non ESG) ne peuvent pas appliquer d'exclusions sectorielles systématiques.

Cependant, dans le cadre des titres exclus de la « politique charbon thermique » sur l'univers d'investissement actif de BFT Investment Managers mais qui pourraient être présents dans des fonds passifs non ESG, BFT Investment Managers a renforcé ses actions en matière de vote et d'engagement qui pourraient se traduire par un vote « contre » le management des entreprises concernées.

Politique sur le tabac

Depuis 2018, BFT Investment Managers limite les notes ESG des entreprises du secteur du tabac à E, sur une échelle de A à G (les entreprises notées G étant exclues) afin de prendre en compte les inquiétudes liées à la santé publique, mais également la violation des droits de l'Homme, la pauvreté, les conséquences environnementales, et le coût économique considérable associé au tabac, estimé à plus de 1000 milliards de dollars par an dans le monde, selon les estimations de l'Organisation mondiale de la santé. Cette limite a pour but de pénaliser l'investissement dans ce type d'entreprises, ce qui doit être compensé par des investissements dans des entreprises plus vertueuses. La politique de BFT Investment Managers s'applique au secteur du tabac dans son entièreté, notamment les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les distributeurs.

En mai 2020, BFT Investment Managers est devenu signataire du Tobacco-Free Finance Pledge, renforçant de fait sa politique d'exclusion au tabac. BFT Investment Managers applique ainsi les règles suivantes :

- Règles d'exclusion : sont exclues les entreprises fabriquant des produits complets du tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 5%).

- Règles de limite : sont limitées à une note ESG de E (s'étalonnant de A à G) les entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution de tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 10%).

Des informations complémentaires sur les modalités de prise en compte des critères ESG par BFT Investment Managers sont disponibles sur son site Internet :

<https://www.bft-im.fr/institutionnels/Developpement-Durable/Notre-engagement-en-investissement-responsable>.

* *Gestion active : hors OPC indiciels et ETF contraints par leur indice de référence.*

Règlements SFDR et Taxonomie

Article 8 – au titre de la Taxonomie

Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du Règlement sur la Taxonomie. Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental(aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation du changement climatique, (ii) adaptation au changement climatique, (iii) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie

OPCVM AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR

circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et réduction de la pollution, (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe du « *do no significant harm* » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

Nonobstant ce qui précède, le principe « ne pas nuire de manière significative » (DNSH) s'applique uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fera tout son possible pour communiquer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (« RTS ») en ce qui concerne le contenu et la présentation des communications conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables, information qui sera mise à la disposition des investisseurs à ce moment-là.

Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

Dès que la totalité des données sera disponible et que les méthodologies de calcul pertinentes seront finalisées, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

Article 8 – au titre du SFDR

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport.

OPCVM AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR

Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 29 septembre 2023**

AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
AMUNDI ASSET MANAGEMENT
90, boulevard Pasteur
75015 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR relatifs à l'exercice clos le 29 septembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30/09/2022 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Raphaëlle Alezra-Cabessa

2024.01.24 11:28:32 +0100



OPCVM AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR

Comptes annuels

OPCVM AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR

Bilan Actif au 29/09/2023 en EUR

	29/09/2023	30/09/2022
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	265 473 463,91	91 312 380,05
Actions et valeurs assimilées	15 787 912,91	2 567 827,68
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	15 787 912,91	2 567 827,68
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées	235 451 186,02	82 192 126,60
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	235 451 186,02	82 192 126,60
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	13 910 906,57	6 094 110,77
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	13 910 906,57	6 094 110,77
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	323 458,41	458 315,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	323 458,41	458 315,00
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	23 829 286,79	2 573 573,29
Opérations de change à terme de devises	21 219 802,85	375 120,81
Autres	2 609 483,94	2 198 452,48
COMPTES FINANCIERS	1 947 521,25	371 462,00
Liquidités	1 947 521,25	371 462,00
TOTAL DE L'ACTIF	291 250 271,95	94 257 415,34

OPCVM AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR

Bilan Passif au 29/09/2023 en EUR

	29/09/2023	30/09/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	277 152 749,49	95 169 586,20
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-12 484 448,22	-4 809 636,05
Résultat de l'exercice (a,b)	1 127 620,35	-361 896,25
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	265 795 921,62	89 998 053,90
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	217 063,41	602 972,50
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	217 063,41	602 972,50
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	217 063,41	602 972,50
Autres opérations		
DETTES	23 810 763,08	3 656 386,71
Opérations de change à terme de devises	21 334 291,78	362 669,99
Autres	2 476 471,30	3 293 716,72
COMPTES FINANCIERS	1 426 523,84	2,23
Concours bancaires courants	1 426 523,84	2,23
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	291 250 271,95	94 257 415,34

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

OPCVM AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR

Hors-Bilan au 29/09/2023 en EUR

	29/09/2023	30/09/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EC EURUSD 1223	13 030 696,58	
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO STOXX 50 1222		4 873 050,00
EURO STOXX 50 1223	2 942 800,00	
Options		
DJES BANKS 12/2022 CALL 100		284 269,88
DJES BANKS 12/2022 PUT 60		121 965,12
DJES BANKS 12/2022 PUT 85		833 843,14
DJES BANKS 12/2023 CALL 107.5	2 181 410,55	
DJES BANKS 12/2023 PUT 70	36 356,84	
DJES BANKS 12/2023 PUT 85	112 375,70	
DJES BANKS 10/2023 CALL 117	525 521,63	
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

OPCVM AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR

Compte de Résultat au 29/09/2023 en EUR

	29/09/2023	30/09/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	12 304,30	64,25
Produits sur actions et valeurs assimilées	288 645,79	77 924,90
Produits sur obligations et valeurs assimilées	1 317 087,70	654 665,23
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	1 618 037,79	732 654,38
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	489,31	
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	2 955,08	9 688,41
Autres charges financières		
TOTAL (2)	3 444,39	9 688,41
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	1 614 593,40	722 965,97
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	999 507,20	1 339 393,24
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	615 086,20	-616 427,27
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	512 534,15	254 531,02
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	1 127 620,35	-361 896,25

OPCVM AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR

Annexes aux comptes annuels

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

OPCVM AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

OPCVM AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013302460 - Part AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - R (C) : Taux de frais maximum de 0,75% TTC
FR0011660869 - Part AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - P (C) : Taux de frais maximum de 1,50% TTC
FR0010236091 - Part AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - I 3(C) : Taux de frais maximum de 0,75% TTC
FR001400DBG8- Part AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR – PM (C): Taux de frais maximum de 0,95% TTC
FR001400DBH6 - Part AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - T (C) : Taux de frais maximum de 0,15% TTC
FR001400DXU3 - Part AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - I (C) : Taux de frais maximum de 0,44% TTC

Swing pricing

Les souscriptions et les rachats significatifs peuvent avoir un impact sur la valeur liquidative en raison du coût de réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement et de désinvestissement. Ce coût peut provenir de l'écart entre le prix de transaction et le prix de valorisation, de taxes ou de frais de courtage.

Aux fins de préserver l'intérêt des porteurs présents dans l'OPC, la Société de Gestion peut décider d'appliquer un mécanisme de Swing Pricing au fonds avec seuil de déclenchement.

Ainsi dès lors que le solde de souscriptions-rachats de toutes les actions confondues est supérieur en valeur absolue au seuil préétabli, il sera procédé à un ajustement de la Valeur Liquidative. Par conséquent, la Valeur Liquidative sera ajustée à la hausse (et respectivement à la baisse) si le solde des souscriptions-rachats est positif (et respectivement négatif); l'objectif est de limiter l'impact de ces souscriptions-rachats sur la Valeur Liquidative des actionnaires présents dans l'OPC.

Ce seuil de déclenchement est exprimé en pourcentage de l'actif total de l'OPC.

Le niveau du seuil de déclenchement ainsi que le facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la Société de gestion, et ils sont revus a minima sur un rythme trimestriel.

En raison de l'application du Swing Pricing, la volatilité de l'OPC peut ne pas provenir uniquement des actifs détenus en portefeuille.

Conformément à la réglementation, seules les personnes en charge de sa mise en œuvre connaissent le détail de ce mécanisme, et notamment le pourcentage du seuil de déclenchement.

Le mécanisme de Swing Pricing sera mis en place à partir du 11 mai 2020.

Commission de surperformance

Le calcul de la commission de surperformance s'applique au niveau de chaque part concernée et à chaque date d'établissement de la Valeur Liquidative. Celui-ci est basé sur la comparaison (ci-après la « Comparaison ») entre :

- L'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) et
- L'actif de référence (ci-après « l'Actif de Référence ») qui représente et réplique l'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) au 1er jour de la période d'observation, retraité des souscriptions/rachats à chaque valorisation, auquel est appliqué la performance de l'indicateur de référence EXANE ECI-EURO.

OPCVM AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR

Ainsi, à compter du 1er octobre 2021, la Comparaison est effectuée sur une période d'observation de cinq années maximum, dont la date anniversaire correspond au jour d'établissement de la dernière valeur liquidative du mois de septembre. Toutes les périodes d'observations qui s'ouvrent à compter du 1er octobre 2021 intègrent les nouvelles modalités ci-dessous.

Au cours de la vie de la part, une nouvelle période d'observation de 5 années maximum s'ouvre :

- En cas de versement de la provision annuelle à une date anniversaire.
- En cas de sous-performance cumulée constatée à l'issue d'une période de 5 ans.

Toute sous-performance de plus de 5 ans est oubliée.

La commission de surperformance représentera 20% de l'écart entre l'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) et l'Actif de Référence si les conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- Cet écart est positif
- La performance relative, depuis le début de la période d'observation telle que définie ci-dessus, de la part par rapport à l'actif de référence est positive ou nulle.

Les sous-performances passées sur les 5 dernières années doivent ainsi être compensées avant qu'une provision puisse à nouveau être enregistrée.

Cette commission fera l'objet d'une provision lors du calcul de la Valeur Liquidative.

En cas de rachat au cours de la période d'observation, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre de part rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion. Celle-ci peut être versée à la société de gestion à chaque date anniversaire.

Si, au cours de la période d'observation, l'actif net calculé de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) est inférieur à celui de l'Actif de Référence, la commission de surperformance sera nulle et fera l'objet d'une reprise de provision lors du calcul de la Valeur Liquidative. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Sur la période d'observation, toutes provisions telles que définies ci-dessus deviennent exigible à date d'anniversaire et seront payées à la Société de Gestion.

La commission de surperformance est perçue par la société de gestion même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'Actif de Référence.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

OPCVM AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - I(C)	Capitalisation	Capitalisation
Part AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - I 3(C)	Capitalisation	Capitalisation
Part AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - P (C)	Capitalisation	Capitalisation
Part AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - PM (C)	Capitalisation	Capitalisation
Part AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - R (C)	Capitalisation	Capitalisation
Part AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - T (C)	Capitalisation	Capitalisation

OPCVM AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR

2. Évolution de l'actif net au 29/09/2023 en EUR

	29/09/2023	30/09/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	89 998 053,90	166 016 213,55
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	194 487 756,92	6 635 625,39
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-24 275 705,46	-55 014 140,46
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 830 500,63	5 803 819,93
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-6 050 205,73	-11 463 912,15
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	624 381,37	1 094 747,65
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-935 243,43	-1 055 941,37
Frais de transactions	-28 675,88	-43 001,67
Différences de change	-81 163,61	27 884,72
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	9 889 487,62	-21 613 039,42
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-7 157 541,82</i>	<i>-17 047 029,44</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>17 047 029,44</i>	<i>-4 566 009,98</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-275 868,41	226 225,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-89 805,91</i>	<i>186 062,50</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-186 062,50</i>	<i>40 162,50</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	615 086,20	-616 427,27
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments	-2 482,50 (*)	
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	265 795 921,62	89 998 053,90

(*) 29/09/2023 : Resultat de fusion

OPCVM AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR

3. Compléments d'information

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations convertibles négociées sur un marché réglementé ou assimilé	232 109 247,67	87,33
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	3 341 938,35	1,25
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	235 451 186,02	88,58
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Change	13 030 696,58	4,90
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	13 030 696,58	4,90
AUTRES OPÉRATIONS		
Actions	5 798 464,72	2,18
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	5 798 464,72	2,18

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées	235 451 186,02	88,58						
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							1 947 521,25	0,73
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							1 426 523,84	0,54
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

OPCVM AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées	3 629 398,32	1,37	6 546 425,20	2,46	131 275 018,42	49,39	62 419 179,36	23,48	31 581 164,72	11,88
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	1 947 521,25	0,73								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	1 426 523,84	0,54								
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 GBP		Devise 2 USD		Devise 3 CHF		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées	397 746,75	0,15	21 766 463,52	8,19				
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances			8 453 104,10	3,18	438 128,44	0,16		
Comptes financiers	1 142 020,01	0,43			592 879,80	0,22	518,72	
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes			14 302 260,94	5,38	438 128,44	0,16		
Comptes financiers			1 426 523,84	0,54				
HORS-BILAN								
Opérations de couverture			13 030 696,58	4,90				
Autres opérations								

OPCVM AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/09/2023
CRÉANCES		
	Achat à terme de devise	6 651 040,80
	Fonds à recevoir sur vente à terme de devises	14 568 762,05
	Ventes à règlement différé	1 889 020,07
	Souscriptions à recevoir	138 933,28
	Dépôts de garantie en espèces	564 674,18
	Coupons et dividendes en espèces	16 856,41
TOTAL DES CRÉANCES		23 829 286,79
DETTES		
	Vente à terme de devise	14 740 082,98
	Fonds à verser sur achat à terme de devises	6 594 208,80
	Achats à règlement différé	1 707 697,55
	Rachats à payer	262 876,52
	Frais de gestion fixe	401 147,94
	Frais de gestion variable	57 452,94
	Autres dettes	47 296,35
TOTAL DES DETTES		23 810 763,08
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		18 523,71

OPCVM AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - I(C)		
Parts souscrites durant l'exercice	18 958,473	19 253 830,43
Parts rachetées durant l'exercice	-0,018	-18,28
Solde net des souscriptions/rachats	18 958,455	19 253 812,15
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	18 958,455	
Part AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - I 3(C)		
Parts souscrites durant l'exercice	46 765,557	65 601 647,35
Parts rachetées durant l'exercice	-9 404,853	-13 100 336,23
Solde net des souscriptions/rachats	37 360,704	52 501 311,12
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	78 572,693	
Part AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - P (C)		
Parts souscrites durant l'exercice	860 074,752	85 558 554,20
Parts rachetées durant l'exercice	-58 568,069	-5 852 745,20
Solde net des souscriptions/rachats	801 506,683	79 705 809,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 138 687,729	
Part AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - PM (C)		
Parts souscrites durant l'exercice	21 713,907	2 210 691,06
Parts rachetées durant l'exercice	-0,027	-2,75
Solde net des souscriptions/rachats	21 713,880	2 210 688,31
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	21 713,880	
Part AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - R (C)		
Parts souscrites durant l'exercice	236,000	22 370,08
Parts rachetées durant l'exercice	-26 911,464	-2 522 030,81
Solde net des souscriptions/rachats	-26 675,464	-2 499 660,73
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	38 474,621	
Part AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - T (C)		
Parts souscrites durant l'exercice	20 971,000	21 840 663,80
Parts rachetées durant l'exercice	-2 683,000	-2 800 572,19
Solde net des souscriptions/rachats	18 288,000	19 040 091,61
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	18 288,000	

OPCVM AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - I(C) Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - I 3(C) Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - P (C) Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - PM (C) Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - R (C) Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - T (C) Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

OPCVM AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/09/2023
Part AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - I(C)	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	699,01
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,44
Frais de gestion variables provisionnés	1 516,88
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,79
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
Part AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - I 3(C)	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	412 138,58
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,75
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
Part AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - P (C)	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	494 479,38
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,45
Frais de gestion variables provisionnés	41 416,51
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,12
Frais de gestion variables acquis	7 057,88
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,02
Rétrocessions des frais de gestion	
Part AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - PM (C)	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	172,91
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,95
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

OPCVM AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/09/2023
Part AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - R (C)	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	36 992,54
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,75
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
Part AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - T (C)	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	5 033,51
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,05
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

	29/09/2023
Garanties reçues par l'OPC - dont garanties de capital	
Autres engagements reçus	
Autres engagements donnés	

OPCVM AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/09/2023
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/09/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/09/2023
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			13 910 906,57
	FR0014005XL2	AMUNDI EURO LIQUIDITY SHT TERM SRI Z C	10 857 677,16
	FR0014006F17	BFT AUREUS ISR PART Z C	3 053 229,41
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			13 910 906,57

OPCVM AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR

3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	1 127 620,35	-361 896,25
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
Total	1 127 620,35	-361 896,25

	29/09/2023	30/09/2022
Part AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - I(C)		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	116 989,80	
Total	116 989,80	

	29/09/2023	30/09/2022
Part AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - I 3(C)		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	836 584,35	-103 779,36
Total	836 584,35	-103 779,36

	29/09/2023	30/09/2022
Part AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - P (C)		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-90 142,22	-245 968,95
Total	-90 142,22	-245 968,95

OPCVM AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR

	29/09/2023	30/09/2022
Part AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - PM (C)		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	539,64	
Total	539,64	

	29/09/2023	30/09/2022
Part AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - R (C)		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	27 031,36	-12 147,94
Total	27 031,36	-12 147,94

	29/09/2023	30/09/2022
Part AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - T (C)		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	236 617,42	
Total	236 617,42	

OPCVM AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-12 484 448,22	-4 809 636,05
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	-12 484 448,22	-4 809 636,05

	29/09/2023	30/09/2022
Part AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - I(C)		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-760 962,60	
Total	-760 962,60	

	29/09/2023	30/09/2022
Part AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - I 3(C)		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-5 261 810,42	-2 839 554,68
Total	-5 261 810,42	-2 839 554,68

	29/09/2023	30/09/2022
Part AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - P (C)		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-5 466 704,23	-1 672 290,74
Total	-5 466 704,23	-1 672 290,74

OPCVM AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR

	29/09/2023	30/09/2022
Part AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - PM (C)		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-86 810,18	
Total	-86 810,18	

	29/09/2023	30/09/2022
Part AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - R (C)		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-170 900,25	-297 790,63
Total	-170 900,25	-297 790,63

	29/09/2023	30/09/2022
Part AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - T (C)		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-737 260,54	
Total	-737 260,54	

OPCVM AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR

3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
Actif net Global en EUR	195 331 167,41	226 184 321,51	166 016 213,55	89 998 053,90	265 795 921,62
Part AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - I(C) en EUR					
Actif net					19 275 702,14
Nombre de titres					18 958,455
Valeur liquidative unitaire					1 016,73
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes					-40,13
Capitalisation unitaire sur résultat					6,17
Part AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - I 3(C) en EUR					
Actif net	113 722 097,48	171 581 847,47	76 813 613,38	53 147 330,71	109 179 889,89
Nombre de titres	75 986,794	113 925,243	48 668,217	41 211,989	78 572,693
Valeur liquidative unitaire	1 496,60	1 506,09	1 578,31	1 289,60	1 389,53
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	4,56	11,42	103,66	-68,90	-66,96
Capitalisation unitaire sur résultat	-2,20	-4,46	-5,71	-2,51	10,64
Part AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - P (C) en EUR					
Actif net	81 609 069,93	54 602 374,21	80 735 436,46	31 277 706,24	112 859 100,94
Nombre de titres	745 784,624	498 468,725	707 383,519	337 181,046	1 138 687,729
Valeur liquidative unitaire	109,42	109,54	114,13	92,76	99,11
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,32	0,83	7,50	-4,95	-4,80
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,81	-0,89	-1,07	-0,72	-0,07

OPCVM AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR

3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
Part AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - PM (C) en EUR					
Actif net					2 213 283,85
Nombre de titres					21 713,880
Valeur liquidative unitaire					101,92
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes					-3,99
Capitalisation unitaire sur résultat					0,02
Part AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - R (C) en EUR					
Actif net		99,83	8 467 163,71	5 573 016,95	3 546 054,73
Nombre de titres		1,000	80 843,174	65 150,085	38 474,621
Valeur liquidative unitaire		99,83	104,73	85,54	92,16
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes		0,20	6,89	-4,57	-4,44
Capitalisation unitaire sur résultat		-0,01	-0,45	-0,18	0,70
Part AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - T (C) en EUR					
Actif net					18 721 890,07
Nombre de titres					18 288,000
Valeur liquidative unitaire					1 023,72
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes					-40,31
Capitalisation unitaire sur résultat					12,93

OPCVM AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ADIDAS NOM.	EUR	4 733	788 612,46	0,30
DELIVERY HERO SE	EUR	10 443	283 736,31	0,10
DEUTSCHE TELEKOM AG-REG	EUR	14 000	278 152,00	0,11
DHL GROUP	EUR	8 839	340 610,87	0,13
SIEMENS AG-REG	EUR	3 710	503 298,60	0,19
TOTAL ALLEMAGNE			2 194 410,24	0,83
FRANCE				
BNP PARIBAS	EUR	7 901	477 457,43	0,17
BUREAU VERITAS SA	EUR	27 226	640 083,26	0,24
KERING	EUR	1 225	529 077,50	0,20
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	570	408 348,00	0,15
PERNOD RICARD SA	EUR	4 448	702 116,80	0,27
TOTAL FRANCE			2 757 082,99	1,03
PAYS-BAS				
KONINKLIJKE KPN NV	EUR	3 474 325	10 836 419,68	4,08
TOTAL PAYS-BAS			10 836 419,68	4,08
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			15 787 912,91	5,94
TOTAL Actions et valeurs assimilées			15 787 912,91	5,94
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
DELIVERY HERO SE 3.25% 21-02-30	EUR	7 700 000	6 857 440,16	2,58
DEUTSCHE LUFTHANSA AG 2.0% 17-11-25 CV	EUR	4 400 000	4 544 515,13	1,71
DEUTSCHE POST AG 0.05% 30-06-25	EUR	6 700 000	6 312 852,16	2,38
DURR AG 0.75% 15-01-26 CV	EUR	1 300 000	1 281 727,85	0,48
HELLOFRESH SE 0.75% 13-05-25	EUR	3 700 000	3 476 727,21	1,31
LEG IMMOBILIEN AG 0.4% 30-06-28	EUR	1 500 000	1 189 679,11	0,45
LEG IMMOBILIEN SE 0.875% 01-09-25	EUR	4 500 000	4 180 802,97	1,57
MTU AERO ENGINES GMBH 0.05% 18-03-27	EUR	3 300 000	2 826 386,80	1,06
RAG STIFTUNG 1.875% 16-11-29	EUR	1 100 000	1 109 649,04	0,42
RAG STIFTUNG ZCP 17-06-26 CV	EUR	8 900 000	8 114 608,82	3,05
ZALANDO SE 0.05% 06-08-25 CV	EUR	5 100 000	4 617 368,51	1,74
TOTAL ALLEMAGNE			44 511 757,76	16,75
BELGIQUE				
GROUPE BRUXELLES LAMBERT 2.125% 29-11-25	EUR	5 000 000	4 892 524,68	1,84
UMICORE ZCP 23-06-25 CV	EUR	500 000	453 504,02	0,17
TOTAL BELGIQUE			5 346 028,70	2,01

OPCVM AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ESPAGNE				
AMADEUS CM 1.5% 09-04-25 CV	EUR	8 000 000	9 264 563,27	3,49
CELLNEX TELECOM 0.5% 05-07-28 CV	EUR	6 300 000	6 262 438,25	2,35
CELLNEX TELECOM 0.75% 20-11-31 CV	EUR	10 200 000	7 952 553,20	2,99
IBERDROLA FINANZAS SAU 0.8% 07-12-27 CV	EUR	3 500 000	3 369 466,82	1,27
TOTAL ESPAGNE			26 849 021,54	10,10
ETATS-UNIS				
JPMORGAN CHASE BANK N A ZCP 10-06-24	EUR	2 200 000	2 260 052,45	0,85
JP MORGAN CHASE FINANCIAL COMPANY LLC ZCP 14-01-25	EUR	1 100 000	1 177 674,45	0,44
JP MORGAN CHASE FINANCIAL COMPANY LLC ZCP 29-04-25	EUR	1 100 000	1 155 443,20	0,43
TOTAL ETATS-UNIS			4 593 170,10	1,72
FRANCE				
ACCOR 0.7% 07-12-27 CV	EUR	205 822	9 415 015,78	3,55
ATOS SE ZCP 06-11-24 CV	EUR	11 700 000	9 837 751,01	3,70
BNP PAR ZCP 13-05-25 CV	EUR	4 900 000	5 793 392,84	2,18
CIE GEN DES ETS MICHELIN ZCP 10-11-23	USD	600 000	563 197,81	0,22
EDENRED ZCP 14-06-28 CV	EUR	67 819	4 500 785,08	1,70
ELIS EX HOLDELIS 2.25% 22-09-29	EUR	2 100 000	2 481 767,52	0,93
NEXITY 0.25% 02-03-25 CV	EUR	38 519	2 312 396,99	0,87
SAFRAN 0.875% 15-05-27 CV	EUR	79 430	12 292 607,69	4,62
SAFRAN ZCP 01-04-28 CV	EUR	45 181	8 015 348,41	3,01
SCHNEIDER ELECTRIC SE 0.0% 15-06-26	EUR	55 111	9 923 072,44	3,73
SELENA SARL ZCP 25-06-25 CV	EUR	42	3 942 520,97	1,49
SOITEC ZCP 01-10-25 CV	EUR	30 775	5 796 152,05	2,18
UBISOFT ENTERTAINMENT 2.375% 15-11-28	EUR	8 900 000	9 837 816,45	3,70
VEOLIA ENVIRONNEMENT ZCP 01-01-25	EUR	121 207	3 745 641,01	1,41
WENDEL 2.625% 27-03-26 CV	EUR	4 300 000	4 221 667,63	1,59
WORLDLINE ZCP 30-07-26 CV	EUR	26 184	2 351 848,66	0,88
TOTAL FRANCE			95 030 982,34	35,76
ILES VIERGES BRITANNIQUES				
VK COMPANY 1.625% 01-10-25	USD	600 000	281 342,76	0,11
TOTAL ILES VIERGES BRITANNIQUES			281 342,76	0,11
ITALIE				
ENI 2.95% 14-09-30 CV EMTN	EUR	3 300 000	3 341 938,35	1,26
NEXI 1.75% 24-04-27 CV	EUR	4 800 000	4 182 283,74	1,57
PIRELLI C ZCP 22-12-25 CV	EUR	9 800 000	9 372 075,45	3,53
PRYSMIAN 0.0000010% 02-02-26	EUR	8 700 000	9 277 362,71	3,49
TOTAL ITALIE			26 173 660,25	9,85
LUXEMBOURG				
LAGFIN SCA 3.5% 08-06-28 CV	EUR	1 800 000	1 765 143,53	0,66
OLIVER CAPITAL SARL ZCP 29-12-23	EUR	3 100 000	3 066 200,51	1,16
TOTAL LUXEMBOURG			4 831 344,04	1,82
MEXIQUE				
FOMENTO ECONOMICO MEXICANO SAB DE 2.625% 24-02-26	EUR	1 300 000	1 308 229,57	0,49
TOTAL MEXIQUE			1 308 229,57	0,49

OPCVM AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
PAYS-BAS				
AMERICA MOVIL BV ZCP 02-03-24	EUR	4 200 000	4 286 372,75	1,61
MERRILL LYNCH BV ZCP 30-01-26	EUR	900 000	919 606,51	0,35
QIAGEN NV 1.0% 13-11-24 CV	USD	5 600 000	5 378 632,41	2,02
TOTAL PAYS-BAS			10 584 611,67	3,98
ROYAUME-UNI				
OCADO GROUP 0.875% 09-12-25 CV	GBP	400 000	397 746,75	0,15
TOTAL ROYAUME-UNI			397 746,75	0,15
SUISSE				
STMICROELECTRONICS NV ZCP 04-08-25	USD	6 600 000	6 943 266,39	2,61
STMICROELECTRONICS NV ZCP 04-08-27	USD	8 200 000	8 600 024,15	3,23
TOTAL SUISSE			15 543 290,54	5,84
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			235 451 186,02	88,58
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			235 451 186,02	88,58
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
AMUNDI EURO LIQUIDITY SHT TERM SRI Z C	EUR	106,384	10 857 677,16	4,08
BFT AUREUS ISR PART Z C	EUR	29,847	3 053 229,41	1,16
TOTAL FRANCE			13 910 906,57	5,24
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			13 910 906,57	5,24
TOTAL Organismes de placement collectif			13 910 906,57	5,24
Instruments financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
EC EURUSD 1223	USD	104	-112 175,91	-0,04
EURO STOXX 50 1223	EUR	70	-42 840,00	-0,02
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			-155 015,91	-0,06
TOTAL Engagements à terme fermes			-155 015,91	-0,06
Engagements à terme conditionnels				
Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé				
DJES BANKS 10/2023 CALL 117	EUR	-591	-11 820,00	-0,01
DJES BANKS 12/2023 CALL 107.5	EUR	591	208 327,50	0,08
DJES BANKS 12/2023 PUT 70	EUR	591	2 955,00	
DJES BANKS 12/2023 PUT 85	EUR	-591	-7 387,50	
TOTAL Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé			192 075,00	0,07
TOTAL Engagements à terme conditionnels			192 075,00	0,07
TOTAL Instruments financier à terme			37 059,09	0,01

OPCVM AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	USD	118 766,25	112 175,91	0,04
APPEL MARGE CACEIS	EUR	-42 840	-42 840,00	-0,01
TOTAL Appel de marge			69 335,91	0,03
Créances			23 829 286,79	8,96
Dettes			-23 810 763,08	-8,96
Comptes financiers			520 997,41	0,20
Actif net			265 795 921,62	100,00

Part AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - I 3(C)	EUR	78 572,693	1 389,53
Part AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - T (C)	EUR	18 288,000	1 023,72
Part AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - R (C)	EUR	38 474,621	92,16
Part AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - I(C)	EUR	18 958,455	1 016,73
Part AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - PM (C)	EUR	21 713,880	101,92
Part AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR - P (C)	EUR	1 138 687,729	99,11

OPCVM AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR

Annexe(s)

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :
AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR

Identifiant d'entité juridique :
9695009MOI8S0WUH8675

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?



Oui



Non



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: _____



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: _____



Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **81,06 %** d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Au cours de la période, le produit a promu des caractéristiques environnementales et/ou sociales en visant un score ESG supérieur au score ESG de l'univers d'investissement représenté par **NOMURA CONVERTIBLE EUROPE UNIVERSE**. Pour déterminer la note ESG du produit et de l'univers d'investissement, la performance ESG est évaluée en continu en comparant la performance moyenne d'un titre par rapport au secteur de l'émetteur du titre, au regard de chacune des trois caractéristiques ESG que sont l'environnement, le social et la gouvernance. L'univers d'investissement est un univers de marché large qui n'évalue ni n'inclut des

composants en fonction de caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas destiné à être cohérent avec les caractéristiques promues par le fonds. Aucun indice de référence ESG n'a été désigné.

Le produit est labellisé ISR (Investissement socialement responsable). Il a cherché tout au long de l'année à promouvoir les 3 dimensions (environnementale, sociale et de gouvernance) en prenant en compte de la notation ESG des émetteurs dans la construction du portefeuille.

La notation ESG des émetteurs vise à apprécier leur capacité à gérer l'impact négatif potentiel de leurs activités sur les facteurs de durabilité. Cette analyse évalue ainsi leurs comportements Environnementaux, Sociétaux et en termes de Gouvernance en leur attribuant une notation ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note), de sorte à réaliser une appréciation plus globale des risques.

1. Le portefeuille a constamment appliqué la politique d'exclusion d'Amundi suivante :

- les exclusions légales sur l'armement controversé ;
- les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial (UN Global Compact), sans mesures correctives crédibles ;
- les exclusions sectorielles du groupe Amundi sur le Charbon et le Tabac (le détail de cette politique est disponible dans la Politique Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr).

2. Aucun investissement n'a été réalisé dans des émetteurs notés F ou G. Pour tout émetteur dont la note a été dégradée en F ou G, les titres déjà présents dans le portefeuille sont vendus dans un délai conforme aux engagements pris dans le prospectus du produit.

3. La note ESG moyenne pondérée du portefeuille a constamment été supérieure à la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement du produit après élimination des 20% des plus mauvais émetteurs.

4. Le produit a favorisé les émetteurs les mieux notés au sein de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion (approche " best in class "). A l'exception des exclusions ci-dessus, tous les secteurs économiques sont représentés dans cette approche et l'OPC peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Amundi a développé son propre processus de notation ESG interne basé sur l'approche " Best-in-class ". Des notations adaptées à chaque secteur d'activité visent à apprécier la dynamique dans laquelle évoluent les entreprises.

L'indicateur de durabilité utilisé est la note ESG moyenne du produit qui doit être supérieure à la note ESG de son univers d'investissement.

A la fin de la période :

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille est : **1.255 (C)**.
- La note ESG moyenne pondérée de l'univers de référence est : **0.519 (C)**.

La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes, allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à un score de G.

Pour les émetteurs corporate, la performance ESG est évaluée globalement et en fonction de critères pertinents par comparaison avec la performance moyenne de leur secteur d'activité, à

travers la combinaison des trois dimensions ESG :

- la dimension environnementale : elle examine la capacité des émetteurs à maîtriser leur impact direct et indirect sur l'environnement, en limitant leur consommation d'énergie, en réduisant leur émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité ;
- la dimension sociale : elle mesure la façon dont un émetteur opère sur deux concepts distincts : la stratégie de l'émetteur pour développer son capital humain et le respect des droits de l'homme en général ;
- la dimension de gouvernance : elle évalue la capacité de l'émetteur à assurer les bases d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme.

La méthodologie de notation ESG appliquée par Amundi repose sur 38 critères, soit génériques (communs à toutes les entreprises quelle que soit leur activité), soit sectoriels, pondérés par secteur et considérés en fonction de leur impact sur la réputation, l'efficacité opérationnelle et la réglementation de l'émetteur. Les ratings ESG d'Amundi sont susceptibles d'être exprimés globalement sur les trois dimensions E, S et G ou individuellement sur tout facteur environnemental ou social.

● ***...et par rapport aux périodes précédentes?***

La note ESG moyenne pondérée du portefeuille pour la période précédente était de . La note ESG moyenne pondérée de l'indice de référence pour la période précédente était de .

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?***

Les objectifs des investissements durables consistaient à investir dans des sociétés qui répondent à deux critères :

1. suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
2. ne pas générer de produits et services qui nuisent à l'environnement et à la société.

La définition d'entreprise " la plus performante " s'appuie sur une méthodologie ESG Amundi propriétaire qui vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise. Pour être considérée comme " la plus performante ", une entreprise doit obtenir la meilleure note parmi les trois premiers (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur sur au moins un facteur environnemental ou social important. Des facteurs environnementaux et sociaux importants sont identifiés au niveau du secteur. L'identification de ces facteurs est basée sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative des thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs identifiés comme matériels ont une contribution de plus de 10% au score ESG global. Pour le secteur de l'énergie par exemple, les facteurs matériels sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de l'homme.

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, l'entreprise bénéficiaire de l'investissement ne doit pas avoir d'exposition significative à des activités (par exemple, le tabac, les armes, les jeux d'argent, le charbon, l'aviation, la production de viande, la fabrication d'engrais et de pesticides, la production de plastique à usage unique) non compatibles avec ces critères.

La nature durable d'un investissement est évaluée au niveau de la société bénéficiaire de l'investissement. Concernant les OPC externes, les critères de détermination des investissements durables que ces OPC sous-jacents peuvent détenir et leurs objectifs dépendent de l'approche propre à chaque société de gestion.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important, Amundi a utilisé deux filtres :

- Le premier filtre « DNSH » (« Do Not Significantly Harm » ou principe de « ne pas causer de préjudice important ») repose sur le suivi d'indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Table 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 quand des données fiables sont disponibles (par exemple, l'intensité en GES ou gaz à effet de serre des entreprises bénéficiaires) via une combinaison d'indicateurs (par exemple, l'intensité en carbone) et de seuils ou règles spécifiques (par exemple, l'intensité carbone de l'entreprise bénéficiaire n'appartient pas au dernier décile du secteur). Amundi prend déjà en compte des indicateurs spécifiques des Principales Incidences Négatives dans sa politique d'exclusions dans le cadre de la Politique d'Investissement Responsable d'Amundi (par exemple, l'exposition à des armes controversées). Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial de l'ONU, le charbon et le tabac.
- Au-delà des facteurs de durabilité spécifiques couverts par le premier filtre, Amundi a défini un second filtre, qui ne prend pas en compte les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives ci-dessus, afin de vérifier qu'une entreprise ne présente pas une mauvaise performance d'un point de vue environnemental ou social par rapport aux autres entreprises de son secteur, ce qui correspond à un score environnemental ou social supérieur ou égal à E selon la notation ESG d'Amundi.

Concernant les OPC externes, la prise en compte du principe de « ne pas causer de préjudice important » et l'impact des investissements durables dépendent des méthodologies propres à chaque société de gestion des OPC sous-jacents.

— ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?***

Comme détaillé ci-dessus, les indicateurs des incidences négatives ont été pris en compte dans le premier filtre DNSH (Do Not Significant Harm) :

Celui-ci repose en effet sur le suivi des indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 lorsque des données fiables sont disponibles via la combinaison des indicateurs suivants et de seuils ou règles spécifiques :

- avoir une intensité de CO2 qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et
- avoir une diversité du conseil d'administration qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises de son secteur, et
- être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de l'homme
- être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.

– ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?***

Oui. Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ont été intégrés dans la méthodologie de notation ESG d'Amundi. L'outil de notation ESG propriétaire évalue les émetteurs en utilisant les données disponibles auprès des fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé "Implication communautaire et droits de l'Homme" qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'Homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous effectuons un suivi des controverses sur une base trimestrielle au minimum, qui inclut les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'Homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant une méthodologie de notation exclusive et propriétaire) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont mis à jour trimestriellement pour suivre la tendance et les efforts de remédiation.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives prévus à l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288, ont été pris en compte par la mise en œuvre de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, l'engagement et les approches de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ».
- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes minimales d'intégration ESG appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et meilleur score ESG moyen pondéré supérieur à l'indice de référence applicable). Les 38 critères utilisés dans l'approche de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre en compte les impacts clés sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité de l'atténuation.
- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé

en deux catégories : engager un émetteur à améliorer la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'Homme ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.

- Vote : la politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes (la politique de vote d'Amundi est consultable sur son site internet).
- Suivi des controverses : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds d'Amundi.

Pour des informations supplémentaires sur la manière dont les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives sont utilisés, veuillez consulter la Déclaration du Règlement SFDR disponible sur www.amundi.fr.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
SAFRAN 0.875% 05/27 CV	Industrie	4,60 %	FRA
KONINKLIJKE KPN NV	Services de communication	3,91 %	NLD
SCHNEIDER ELECTRIC SE 0% 06/26 CV	Industrie	3,79 %	FRA
UBISOFT 2.375% 11/28 CV	Services de communication	3,72 %	FRA
PIRELLI & C SPA 0% 12/25 CV	Conso cyclique	3,58 %	ITA
AMADEUS 1.50% 04/25 CV REGS	Conso cyclique	3,49 %	ESP
PRYSMIAN SPA 0% 02/26 CV	Industrie	3,46 %	FRA
ATOS/WORLDFLINE 0% 11/24 CV	Finance	3,36 %	FRA
ACCOR SA 0.7% 12/27 CV	Conso cyclique	3,30 %	FRA
STMICROELECTRONICS 0% 08/27 CV	Technologies de l'info.	3,19 %	NLD
SAFRAN 0% 04/28 CV	Industrie	3,17 %	FRA
RAG / EVONIK 0% 06/26 CV	Matériaux	3,16 %	DEU
CELLNEX 0.75% 11/31 CV	Services de communication	3,00 %	ESP
CELLNEX 0.5% 07/28 CV	Services de communication	2,63 %	ESP
STMICROELECTRONICS 0% 08/25 CV	Technologies de l'info.	2,60 %	NLD

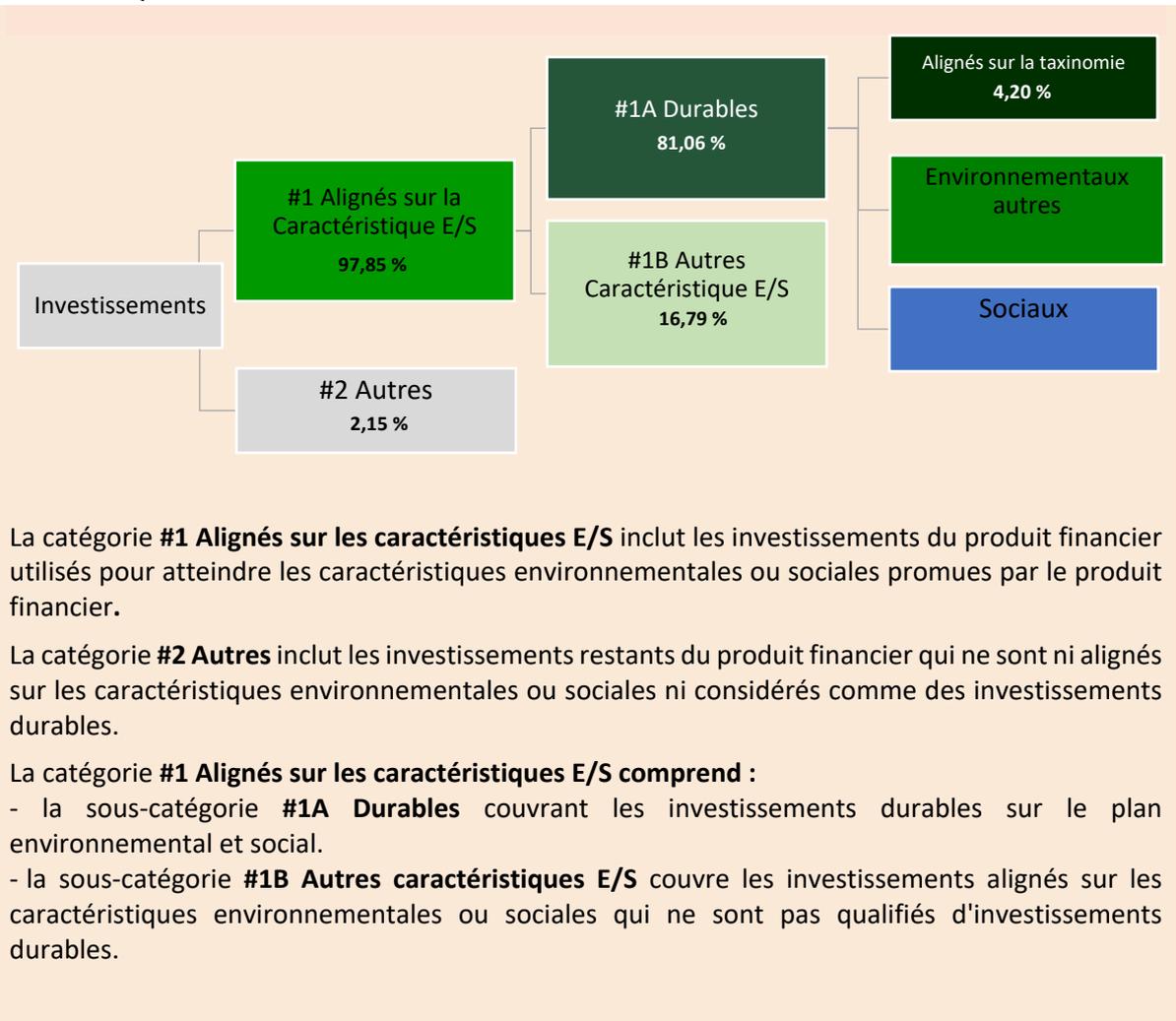
La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: **du 01/10/2022 au 30/09/2023**



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs?



Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Secteur	% d'actifs
Industrie	23,66 %
Conso cyclique	18,27 %
Services de communication	16,55 %

<i>Finance</i>	<i>10,90 %</i>
<i>Technologies de l'info.</i>	<i>7,92 %</i>
<i>Conso non cyclique</i>	<i>4,83 %</i>
<i>Matériaux</i>	<i>3,58 %</i>
<i>Fonds</i>	<i>3,49 %</i>
<i>Immobilier</i>	<i>2,99 %</i>
<i>Services publics</i>	<i>2,78 %</i>
<i>Santé</i>	<i>2,53 %</i>
<i>Énergie</i>	<i>1,70 %</i>
<i>Forex</i>	<i>-0,05 %</i>
<i>Liquidités</i>	<i>0,72 %</i>



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le fonds promeut à la fois des caractéristiques environnementales et sociales. Bien que le fonds ne s'engage pas à réaliser des investissements alignés sur la taxinomie de l'UE, il a investi 4,20 % dans des investissements durables alignés sur la taxinomie de l'UE au cours de la période examinée. Ces investissements ont contribué aux objectifs d'atténuation du changement climatique de la taxinomie de l'UE.

L'alignement des sociétés bénéficiaires des investissements sur les objectifs susmentionnés de la taxinomie de l'UE est mesuré à l'aide des données relatives au chiffre d'affaires (ou aux recettes) et/ou à l'utilisation du produit des obligations vertes.

Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investisemen**

t (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte ;

- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

- **Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE¹?**

Oui:

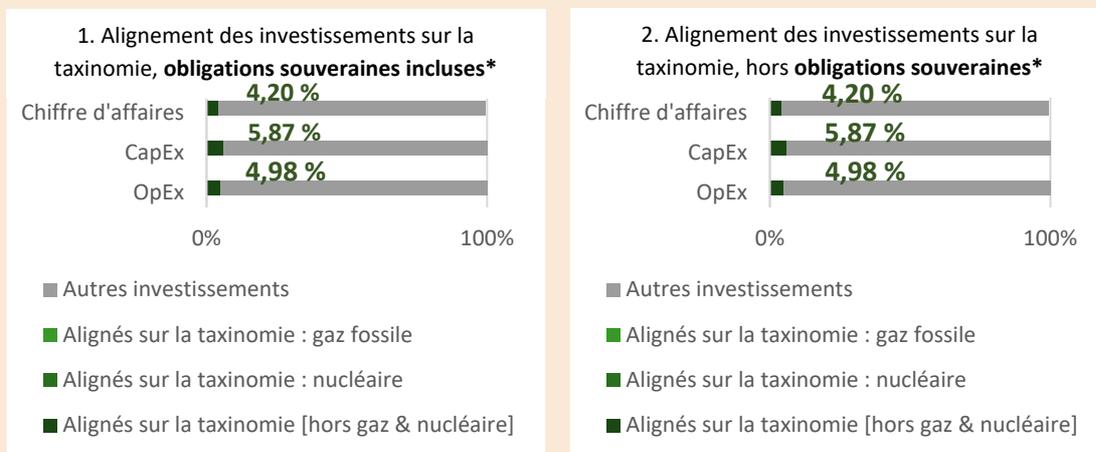
Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire

Non

Des données fiables concernant l'alignement à la taxinomie européenne pour le gaz fossile et l'énergie nucléaire n'étaient pas disponibles au cours de la période.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

- **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Au 30/09/2023, en utilisant comme indicateur les données relatives au chiffre d'affaires et/ou à l'utilisation des produits des obligations vertes, la part des investissements du fonds dans les activités transitoires était de 0,01 % et la part des investissements dans les activités habilitantes était de 1,97 %. Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière

substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances réalisables.

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Au cours de la période précédente, l'alignement de la taxinomie n'avait pas été signalé car, à l'époque, les données fiables n'étaient pas encore disponibles.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le produit ne s'engage pas sur une part minimale d'investissements durables avec un objectif environnemental.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

Le produit ne s'engage pas sur une part minimale d'investissements durables sur le plan social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres» , quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les liquidités et ou autres instruments détenus afin de gérer la liquidité et les risques du portefeuille ont été inclus dans la catégorie « #2 Autres ». Pour les obligations et les actions non notées, des garanties environnementales et sociales minimales sont en place via un filtrage des controverses par rapport aux principes du Pacte mondial des Nations Unies. Les instruments non couverts par une analyse ESG peuvent également inclure des titres pour lesquels les données nécessaires à la mesure de l'atteinte des caractéristiques environnementales ou sociales n'étaient pas disponibles. Par ailleurs, des garanties environnementales ou sociales minimales n'ont pas été définies.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Des indicateurs de durabilité sont mis à disposition dans le système de gestion de portefeuille, permettant aux gérants d'évaluer instantanément l'impact de leurs décisions d'investissement sur le portefeuille.

Ces indicateurs sont intégrés dans le cadre du contrôle d'Amundi, les responsabilités étant réparties entre le premier niveau de contrôle effectué par les équipes d'investissement elles-mêmes et le second niveau de contrôle effectué par les équipes de risque, qui surveillent en permanence la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit.

En outre, la politique d'investissement responsable d'Amundi définit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les entreprises bénéficiaires des investissements, y compris celles de ce portefeuille. Le rapport annuel d'engagement, disponible sur <https://legroupe.Amundi.com/documentation-esg>, fournit des informations détaillées sur cet engagement et ses résultats.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

Amundi Asset Management, Société par actions Simplifiée - SAS au capital de 1 143 615 555 €.
Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP 04 000 036.
Siège social : 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris - France - 437 574 452 RCS Paris - www.amundi.com

Amundi
ASSET MANAGEMENT